

LE DEVOIR



CAHIER
2

CULTURE

La famille Paré de *La petite vie* s'invite à Pointe-à-Callière

B1

ÉCONOMIE

Bateau à la dérive, le G20 n'est déjà plus ce qu'il était à l'origine

B6

ZEITGEIST

Naître noire et le devenir

B10

Lobbys, Sénat et malbouffe

Un projet de loi destiné à protéger la santé des enfants se heurte à la résistance de certains sénateurs

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

De nombreux lobbys, dont ceux des géants de l'Internet et de l'industrie alimentaire, s'activent en coulisses à Ottawa depuis plusieurs mois dans l'espoir de bloquer un projet de loi destiné à limiter la publicité sur les boissons sucrées et la malbouffe pour protéger la santé des enfants.

Sur les rails depuis deux ans, le projet de loi S-228, approuvé en troisième lecture par la Chambre des communes et rendu à son ultime étape, traîne devant la Chambre haute, où il semble tout à coup se heurter à la résistance de certains sénateurs. Plusieurs organismes de santé craignent maintenant que ce

projet lancé par le Sénat en 2016 meure au feuillet.

« Ça traîne. Des lobbys s'intensifient auprès des sénateurs. S'ils votent un renvoi, S-228 sera torpillé et il sera impossible de l'adopter avant les élections fédérales », craint Kevin Bilo-deau, directeur des relations gouvernementales pour le Québec de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC (FMC-AVC).

Délais au Sénat

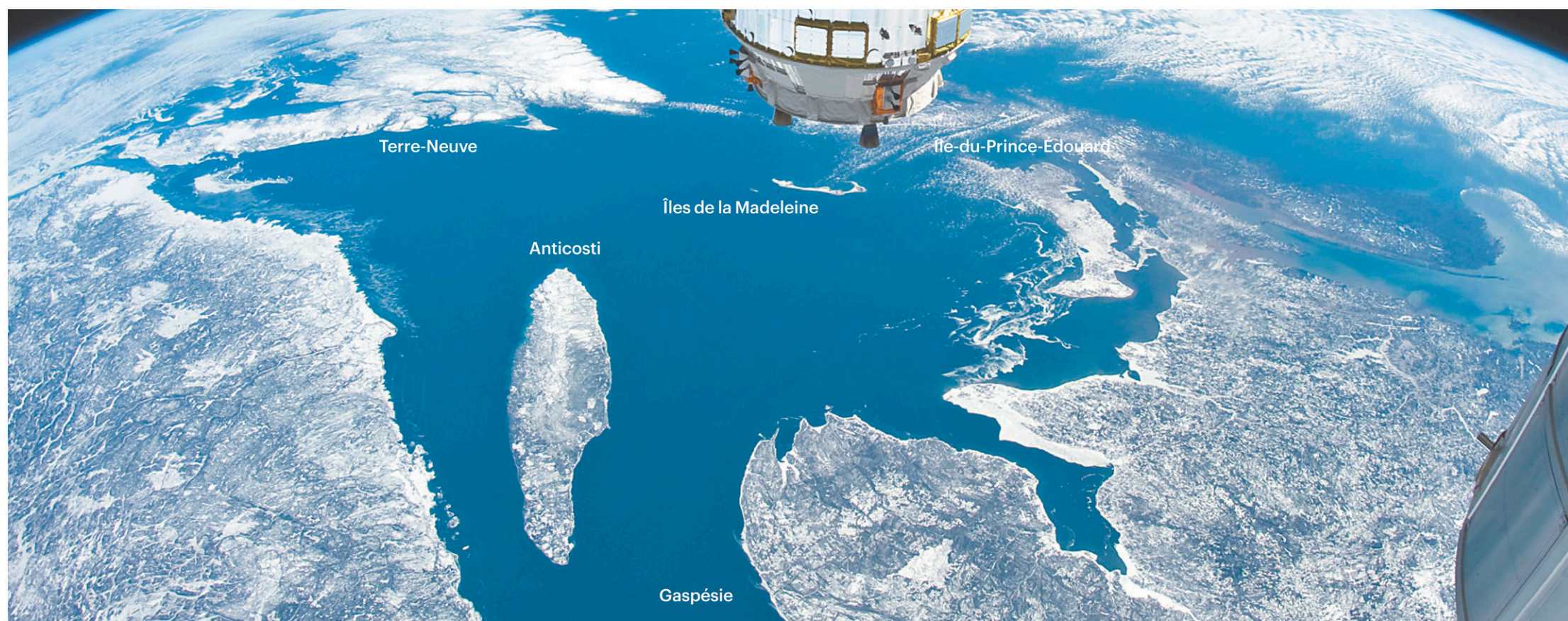
Cette situation met en furie l'ex-sénatrice conservatrice Nancy Greene, aujourd'hui à la retraite et marraine de ce projet destiné à lutter contre l'obésité infantile au Canada. Elle décrie les pressions intenses déployées par cer-

tains géants de l'industrie pour faire capoter cette initiative. « L'industrie travaille fort pour confondre les gens. Ce projet ne vise qu'une chose : la publicité des boissons et aliments malsains auprès des enfants. Ça n'empêchera personne de les vendre ou de les acheter, seulement d'embêter les enfants. Pourquoi ce délai ? » a-t-elle déploré au *Devoir*.

La semaine dernière, le sénateur Terry Mercer a pris la parole au Sénat, affirmant que S-228 pourrait nuire à la commandite d'événements sportifs pour jeunes, citant le programme d'aide au hockey junior Timbits, soutenu par Tim Hortons.

VOIR PAGE A 5 : MALBOUFFE

Insulaires coupés du monde



Les îles de la Madeleine isolées

Le député Joël Arseneau montre du doigt la « négligence » de Québec

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ
À QUÉBEC
ANNABELLE CAILLOU
LE DEVOIR

La tempête de vent qui a frappé jeudi les îles de la Madeleine ne serait pas la seule responsable du bris des câbles

de fibre optique qui assuraient tous les services de télécommunications. Selon le député local, il faut aussi relever la « négligence » de Québec, entre les mains de qui traîne un projet de remplacement de ces câbles.

« On peut regretter le fait qu'une tempête a entraîné ce bris, mais il n'y a

personne qui connaît le dossier qui doit être surpris que ce soit arrivé, commentait en fin de journée Joël Arseneau, élu péquiste des Îles-de-la-Madeleine. L'usure prématurée des câbles est documentée depuis longtemps. »

Bien avant que des vents allant jusqu'à 130 km/h causent d'importants dégâts

sur l'archipel, le gouvernement Couillard avait reconnu la fragilité et « l'importance stratégique de ces câbles ».

Québec avait ainsi annoncé en décembre 2017 son « intention d'appuyer » le Réseau intégré de communications électroniques des îles de la Madeleine (RICEIM), qui possède les deux câbles reliant la Gaspésie à l'archipel. On promettait « d'assumer le coût de réalisation du projet visant la rénovation ou le remplacement » de cette infrastructure sous-marine, qui avait subi deux bris depuis sa mise en service en 2005.

Situé directement sous la Station spatiale internationale, l'archipel des îles de la Madeleine est coupé du monde après qu'une tempête eut sectionné un câble de fibre optique.

NASA

VOIR PAGE A 4 : TEMPÊTE

INDEX

Avis légaux..... B8
Culture..... B1
Décès..... A6
Économie..... B6
Éditorial..... A8
Grille TV..... B2
Idées..... A9
Météo..... B9
Monde..... A6
Mots croisés..... B9
Sports..... B9
Sudoku..... B9

III CANADA

Les crimes haineux envers les musulmans en forte hausse

LISA-MARIE GERVAIS
LE DEVOIR

Le nombre de crimes haineux déclarés a explosé au Québec en 2017, une hausse attribuable aux méfaits contre les musulmans, qui ont presque triplé, selon un rapport de Statistique Canada divulgué jeudi.

Un sommet a été atteint en février, soit le mois suivant la fusillade au Centre culturel islamique de Québec, qui concentre à lui seul le quart (26 %) de tous les crimes haineux envers les musulmans déclarés à la police.

Denise Helly, chercheuse à l'INRS et spécialiste des questions sur les crimes haineux, n'est pas

étonnée par cette augmentation, car il s'est créé un certain terreau fertile à la haine.

« Il y a depuis un certain temps une atmosphère malsaine, notamment sur le Web, créée par les groupes d'extrême droite, même si ce ne sont pas eux qui commettent les crimes haineux. Et ça peut encourager les jeunes, qui pour des raisons psychologiques ou sociales sont mal dans leur peau, à dire de telles choses offensantes, totalement impunément », a-t-elle constaté.

La hausse peut s'expliquer par une plus grande « visibilité » des minorités visibles et parce que les corps policiers, après s'être fait pointer cette lacune, enregistrent désormais les crimes, depuis au moins trois, quatre ans, en fonction des

VOIR PAGE A 2 : CRIMES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR



III SOCIÉTÉ

Hausse des crimes haineux partout au pays

L'augmentation la plus importante a été observée au Québec et en Ontario

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

Il y a de la haine dans l'air et les instruments de Statistique Canada viennent une nouvelle fois d'en prendre la mesure : le nombre de crimes haineux a atteint un sommet en 2017 au pays, indiquent les plus récentes données fédérales dévoilées jeudi.

Ces crimes ont fait un bon surtout au Québec et en Ontario avec des croissances respectives de 50 % et 67 %, constatent par ailleurs les gardiens fédéraux du chiffre. Les « affaires ciblant les musulmans, les juifs et les Noirs » alimentent la tendance partout au pays.

« Ces chiffres ne sont pas étonnants, laisse tomber au téléphone Samira Laouni, présidente de l'organisme Communication pour l'ouverture et le rapprochement interculturel (COR).

« Depuis plusieurs années, nous sentons la tension sur le terrain, tension qui s'est renforcée depuis la reprise du débat sur les signes religieux lors de la campagne électorale. Cette croissance témoigne également de nos campagnes de sensibilisation sur l'importance de rapporter ces crimes à la police. Oui, ils sont toujours sous-évalués. Mais ils commencent à l'être moins. »

Avec 2073 crimes haineux déclarés à la police, l'année 2017 est la plus chargée en la matière, et ce, depuis 2009, constate Statistique Canada. Il s'agit d'une croissance de 47 % par rapport à l'année précédente.

Le Québec contribue fortement à la tendance avec un nombre de crimes qui y est passé de 183 en 2013 à 489 l'an



Une croix gammée avait été peinte par des vandales sur une synagogue d'Ottawa en novembre 2016. Le nombre d'incidents ciblant les juifs, tout comme les musulmans et les Noirs, est à la hausse au Canada.

JUSTIN TANG LA PRESSE CANADIENNE

dernier, soit une croissance de 165 % en quatre ans. En 2016, 327 cas ont été rapportés à la police. Dans la province, le nombre de crimes contre les musulmans a triplé en un an.

L'Ontario donne corps également à cette tendance avec 1023 crimes haineux déclarés l'an dernier, contre 600 en 2013. La haine à l'égard des musulmans y a connu une croissance spectaculaire

(+207 %), tout comme celle contre les Noirs (+84 %) et les juifs (+41 %).

À l'échelle du pays, les crimes haineux sans violence, comme les graffitis, les incitations publiques à la haine sont les plus importants, avec une croissance de 64 %. Les menaces et les invectives contre les minorités, dans l'espace public ou privé, sont également en hausse de 63 %.

« C'est une ambiance. C'est une tendance mondiale qui est effrayante : la haine augmente partout, résume Haroun Bouazzi, cofondateur de l'Association des musulmans et des Arabes pour la laïcité au Québec (AMAL-Québec), joint par *Le Devoir*. Ces chiffres sont la conséquence d'une légitimation de la peur de l'autre qui passe entre autres par le discours de certains politiciens. Plusieurs ne cessent de nous dire que l'autre, que le migrant, que le musulman, le minoritaire, le Noir, le réfugié est un danger. Cela finit par agir sur les éléments les plus excités de la société. »

M. Bouazzi montre également du doigt des « médias qui pensent que c'est très payant de jouer avec la peur des gens pour maximiser le nombre de clics », dit-il pour expliquer cette augmentation des signes extérieurs de l'intolérance.

Même les crimes haineux visant la religion sont en hausse de 80 % en un an — contre 43 % pour les crimes ciblant la race ou l'origine ethnique —, Statistique Canada précise que ce genre de délits ne représente finalement qu'une part très faible des crimes commis au pays, soit 0,1 % des 1,9 million déclarés par les services de police, autres que les délits routiers, en 2017.

Du plus petit au plus grand, chaque don est important!

Soutenir *Le Devoir*, c'est soutenir le média de référence au Québec afin de lui permettre d'innover et de défendre les idées et les causes qui assureront l'avancement politique, économique, culturel et social de la société québécoise.

Pourquoi donner?

Parce que c'est une façon de contribuer au développement et à la pérennité du *Devoir*. Vos dons permettent d'enrichir l'offre de contenu rédactionnel et la mise à jour de nos plateformes numériques.

Objectif : 300 000\$

Pour faire votre don :

www.lesamisdudevoir.com

ou envoyer votre chèque à :

Les Amis du Devoir
1265, rue Berri
8^e étage, Montréal
Québec, H2L 4X4



Partenaires d'avenir

AD
Les Amis du Devoir

Les musulmans hésitent à porter plainte à la police

CRIMES

SUITE DE LA PAGE A 1

critères permettant de les associer à la haine et la discrimination.

Ce qui étonne toutefois la chercheuse, c'est que ses plus récents travaux ont démontré que les musulmans, dont les récents chiffres montrent qu'ils sont particulièrement ciblés, sont l'un des groupes qui ont très peu tendance à dénoncer à la police, contrairement à des lobbies mieux organisés, comme ceux des communautés juive et noire.

« Les victimes se tournent généralement vers la mosquée, vers l'imam, qui juge ce qui est aberrant ou pas, s'en remettant au fatalisme. Ça ne va pas toujours jusqu'à la dénonciation. »

La sous-dénonciation

Encore plus étonnant : le premier volet d'une recherche sur les crimes haineux contre les musulmans qu'elle mène avec des collègues dans six grandes villes du Canada révèle un important phénomène de sous-dénonciation. Ces crimes seraient donc, en réalité, plus nombreux que les nouvelles données le laissent paraître.

En 2014, selon une enquête de Statistique Canada récoltant le point de vue des victimes, 330 000 incidents criminels motivés par la haine auraient été vécus par les répondants — les « incidents » ont toutefois une définition moins stricte que les « crimes », qui sont des gestes de violence où la preuve doit être faite qu'il y a une intention haineuse.

Et de ce nombre, au moins les deux tiers n'auraient pas été rapportés à la police par crainte de représailles. Au bout du compte, à peine 1295 crimes se sont vu attribuer le qualificatif « haineux ».

Pourquoi une telle sous-dénonciation? M^{me} Helly cite le nombre encore relativement faible de campagnes de sensibilisation, un peu à la manière de celles du mouvement #MoiAussi, incitant les victimes à dénoncer. Certains organismes communautaires disposent également de peu d'outils de sensibilisation, comme des lignes téléphoniques de plaintes.

De plus, encore beaucoup de gens ignorent ce qu'est un crime haineux.

« Si on vous bouscule dans la rue et qu'on vous dit "maudite Canadienne

française", c'est en principe un crime haineux, car on s'attaque à votre origine nationale », explique la chercheuse, qui donnera une conférence le 5 décembre prochain sur le premier volet, à saveur juridique, de sa recherche.

D'autres victimes hésitent encore à dénoncer, même si la plupart des services de police ont maintenant une section pour les « crimes haineux ». Mais au-delà du travail des policiers, encore faut-il que les procureurs généraux estiment que les preuves permettant de conclure à ce type de crime sont suffisantes pour porter des accusations au criminel.

« C'est le procureur qui décide s'il y a poursuite. Or, très peu acceptent d'aller jusque-là. »

Les politiciens doivent agir

Selon la chercheuse, il faudrait qu'il y ait une prise de parole publique, notamment de la classe politique, pour rappeler ce que sont les crimes haineux et qu'il faut les dénoncer. Or, elle constate que les gouvernements sont très frileux à l'idée d'aborder la question, comme si cela allait davantage attiser la haine.

« C'est le moment de sortir sur la place publique, mais aucun politicien ne va parler, surtout pas François Legault », croit-elle.

« Le seul qui aurait pu s'insurger contre ce genre de chose est le premier ministre Trudeau, mais je suis à peu près certaine qu'il ne le fera pas. C'est une patate chaude, et les politiciens ne veulent pas donner l'impression qu'il y a des conflits et de la haine dans la société canadienne. Alors, on met la tête sous l'oreiller. »

Au Canada comme aux États-Unis, la liberté d'expression, érigée en droit fondamental quasi inaliénable, est une valeur de plus en plus intouchable.

« Certains ont peur qu'on encombre les tribunaux si on élargit la définition de crime haineux pour y faire entrer les propos humiliants et méprisants », soutient Denise Helly. « Mais c'est pourtant au Parlement d'intervenir. »

Les crimes haineux contre les musulmans seraient, en réalité, plus nombreux que les nouvelles données le laissent paraître

Les deux Europes

CHRISTIAN RIOUX



En octobre dernier, sur la rive droite de la Vistule, le bruit des marteaux-piqueurs a retenti dans le parc de Praga, un des rares quartiers préservés de Varsovie. En quelques heures, le monument dit de « Reconnaissance aux soldats de l'armée soviétique » a été réduit en poussière. Mais que célébrait donc cette masse de béton construite en 1946 dans le plus pur style du réalisme socialiste ? Pour les naïfs et autres amnésiques, il rappelait simplement la libération de Varsovie. Pour le peuple polonais, il n'évoquait que la terreur communiste.

Car, au moment où l'Europe de l'Ouest célébrait sa libération, l'autre Europe, elle, entrait dans 40 ans de goulag. En ces temps où l'Europe n'a jamais été aussi divisée, ce genre de petits détails aide à comprendre la distance intellectuelle, historique et morale qui sépare aujourd'hui encore ces deux Europes. En flânant sur les bords de la Vistule, là exactement où, en 1944, avant de « libérer » la ville, les Soviétiques attendirent patiemment l'écrasement de l'insurrection de Varsovie (et ses 200 000 morts), c'est toute une sensibilité que l'on découvre. Une expérience différente de la modernité.

Il suffit de discuter quelques instants autour d'un café pour mesurer combien cette histoire est prégnante. Ici, c'est un sénateur, au français irréprochable, qui vous explique sa colère toujours vivace à l'égard de ces anciens communistes recyclés dans le libéralisme le plus décomplexé. Version locale de la « gauche caviar », dira-t-on. Ici, c'est un jeune prêtre qui déplore, depuis la chute du mur de Berlin, le peu de considération des élites européennes pour ce petit peuple regroupé autour de ses clochers dont la résistance n'a pourtant jamais failli.

Le même vous rappellera ironiquement qu'en mai dernier, à l'occasion du 200^e anniversaire de Karl Marx, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, n'a rien trouvé de mieux que d'aller inaugurer dans sa ville natale de Trèves une statue de l'auteur du *Manifeste du parti communiste* offerte par la Chine. L'ancien maître luxembourgeois de l'évasion fiscale faisant l'éloge de Karl Marx. Cela ne s'invente pas !

Ce fossé entre l'Est et l'Ouest, personne ne l'avait mieux mesuré que Soljenitsyne, dont on célébrera le 100^e anniversaire de naissance le 11 décembre prochain. Comme ces opiniâtres résistants polonais, l'auteur de *L'archipel du goulag* puisait sa détermination d'homme libre au plus profond de sa foi et de son identité culturelle. Ce sont elles qui lui ont donné le courage de résister au péril de sa vie. Elles seules l'ont préservé de ces idéologies qui firent de tant de représentants de la gauche occidentale les idiots utiles du communisme.

• • • • •

Ce n'est donc pas un hasard si ces pays refusent aujourd'hui d'adhérer naïvement au modèle multiculturel et libéral de la mondialisation tous azimuts. « Les pays d'Europe centrale sont attachés à l'enracinement et à l'idée de patrie, écrivait récemment la philosophe Chantal Delsol. C'est la culture qui les a sauvés à l'époque communiste. Ils n'acceptent pas que les origines chrétiennes de l'Europe aient été biffées. »

Une fois sorti du goulag, Soljenitsyne aurait dû se livrer à un éloge béat du libéralisme et d'une mondialisation qui n'en était encore qu'à ses balbutiements. Pourtant, une fois « passé à l'Ouest », lui aussi a cru y déceler les relents d'un même vide spirituel, d'une même négation des cultures nationales, d'une même modernité déshumanisante.

Car c'est bien la déshumanisation qui est au cœur de l'œuvre de ce géant de la littérature. Et la première caractéristique de cette déshumanisation, c'est le mensonge. Le mensonge institutionnel, incessant et permanent. Dans *Conversations au bord d'un lac*, le romancier polonais Jaroslaw Rymkiewicz fait dire à une femme qui fait la queue devant une boucherie que, si les Allemands tuaient, « ils laissaient quand même vivre ».

Cette phrase terrible fait penser aux zeks du *Premier cercle*, à qui Soljenitsyne fait dire que, dans une société saturée par la propagande et l'idéologie, on n'est libre qu'en prison. Seul endroit où l'on n'a rien à perdre.

La démocratie a beau être le moins mauvais des régimes, elle ne nous autorise pas à regarder ces peuples de haut. Ni, surtout, à nous croire immunisés contre les idéologies et le mensonge. À entendre certains rêver d'une société enfin débarrassée de l'histoire, des sexes, des nations et de l'humanisme, on se dit parfois que le rêve d'un « homme nouveau » est loin d'être mort. Et que certaines idéologies à la mode n'ont rien à envier aux totalitarismes d'hier.

On revient de Pologne comme d'un voyage dans le temps. Un temps que nous n'avons pas connu et qui fut celui du triomphe des idéologies les plus mortifères. On revient de Pologne avec la conviction que l'ancienne Europe de l'Est ne vit pas tout à fait à la même heure que l'Europe occidentale, même si Varsovie est dans le même fuseau horaire que Bruxelles et Paris.

Mais on en revient aussi avec un doute profond. Celui que ces peuples ont vu ce que nous ne voyons peut-être pas encore distinctement. Et surtout qu'en ces temps de rectitude politique et d'excommunication à tout-va, le mot d'ordre de Soljenitsyne est toujours aussi actuel : « Vivre sans mentir ».

La démocratie a beau être le moins mauvais des régimes, elle ne nous autorise pas à regarder ces peuples de haut. Ni, surtout, à nous croire immunisés contre les idéologies et le mensonge.



Le transport routier est responsable du tiers des émissions québécoises de gaz provoquant les changements climatiques.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

III ENVIRONNEMENT

Réduction de GES : l'atteinte des cibles reportée à 2030

La hausse du nombre de voitures au Québec fait grimper les émissions

MARCO FORTIER
GUILLAUME BOURGULT-CÔTÉ
LE DEVOIR

Aux prises avec une hausse des émissions de gaz à effet de serre, le gouvernement Legault reporte de 10 ans l'atteinte de la cible de réduction du Québec — à l'année 2030, plutôt que 2020 comme prévu. Le Québec rate sa cible à cause de l'accroissement du transport routier, désormais responsable du tiers (34,4 %) des émissions québécoises de gaz provoquant les changements climatiques.

En raison de l'inaction des gouvernements précédents, l'État « n'a pas de plan » pour réduire les émissions de GES, a déploré jeudi François Legault lors de sa première période de questions en tant que premier ministre.

L'environnement, considéré comme un maillon faible du programme de la Coalition avenir Québec (CAQ), a accaparé une bonne partie des échanges lors de ce premier test parlementaire pour François Legault et son équipe. Les trois partis de l'opposition ont interpellé le gouvernement sur l'échec imminent du Québec à réduire ses émissions de GES, confirmé jeudi par un rapport du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Le Québec avait réduit en 2016 ses émissions de GES de 9,1 % depuis 1990, indique le bilan. L'objectif de 20 % d'ici 2020 est hors d'atteinte, a reconnu le gouvernement Legault.

Les transports (routier, aérien, ferroviaire et fluvial) entraînent à eux seuls 43 % de toutes les émissions du Québec. Les émissions de ce secteur ont augmenté de 21,9 % depuis 1990.

« Cette situation est due à l'accroissement du parc automobile québécois, à l'augmentation de la puissance, du poids et des accessoires des véhicules, ainsi qu'à la hausse du kilométrage parcouru », précise le ministère.

Pressions pour agir

Les libéraux craignent que leurs successeurs aient déjà « abdiqué » devant l'ampleur de la tâche à accomplir.

« Les gouvernements précédents nous ont laissés dans une situation lamentable, a répliqué la ministre de l'Environnement, Marie-Chantal Chassé. Pour atteindre les cibles de 2020, nous devrions réussir une performance équivalente en deux, trois ans qu'eux ont réussi à atteindre en 25 ans. »

La ministre a précisé qu'elle était « fermement engagée à atteindre les cibles de 2030 » (soit une réduction de 37,5 % des émissions de GES par rapport au niveau de 1990). « On a regardé dans tous les tiroirs du ministère de l'Environnement, on n'a vu aucun plan qui nous amène à moins 20 % en 2020. [...] Actuellement, il n'y a pas de plan », a ajouté le premier ministre Legault.

Le premier ministre a pourtant plusieurs plans dans ses cartons : troisième lien routier entre Québec et la Rive-Sud, présence des motoneiges dans un parc national et projet d'usine

pétrochimique à Bécancour, a souligné le chef intérimaire du Parti québécois, Pascal Bérubé. Il a réclamé l'adoption d'un « projet de loi antidéficit climatique qui va [créer] une obligation légale de respecter nos cibles ».

Manon Massé, chef parlementaire de Québec solidaire, a souligné de son côté le soutien de la CAQ à un projet de gazoduc du Témiscamingue jusqu'au Saguenay. M. Legault a rétorqué que, « si on met du gaz pour remplacer du pétrole, ça améliore les choses ». Il a promis qu'il faudra un acceptabilité sociale et que les études environnementales soient concluantes pour que le projet soit approuvé.

Transports en commun

Le premier ministre a aussi fait valoir qu'il a des projets pour développer l'offre de transport en commun à Montréal et à Québec, de même que pour accélérer l'électrification des transports.

Il faut agir rapidement pour contrer l'étalement urbain et améliorer les transports collectifs, ont fait valoir les groupes environnementaux.

« On a besoin d'accélérer tous les projets de transports en commun au Québec », a déclaré Sydney Ribaux, directeur général d'Équiterre. Par exemple, le simple projet de service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX, dans l'est de Montréal, permettrait de transporter chaque jour 30 000 passagers de plus qu'à l'heure actuelle.

Avec Alexandre Shields

III FRANCOPHONIE

Une nomination qui dérange

ISABELLE PORTER
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Le remplacement du patron du Centre de la francophonie des Amériques (CFA) par le gouvernement Legault crée des remous au sein de l'organisation basée à Québec.

L'actuel p.-d.g., Denis Desgagné, en poste depuis huit ans, a appris mercredi qu'il serait remplacé par Johanne Whittom, une proche de Philippe Couillard. La décision a été entérinée mercredi par le Conseil des ministres de la Coalition avenir Québec (CAQ).

Plusieurs membres du conseil d'administration sont « choqués », affirme Janaina Nazzari Gomes, une administratrice qui songe à partir.

« Le conseil d'administration n'a pas été consulté. »

Le CA, précise-t-elle, avait recommandé le renouvellement du mandat de M. Desgagné en lui accordant la cote A. « Je suis très déçu qu'on n'ait pas daigné contacter les membres », affirme un autre administrateur, Luc Doucet. Le remplacement du p.-d.g. coïncide avec celui de la présidente du conseil, lequel était toutefois prévu. Cette dernière, Diane Blais, cède sa place à Clément Duhaime.

Créé en 2008 à l'occasion du 400^e anniversaire de la fondation de Québec, le CFA a pour mission de promouvoir la francophonie dans les Amériques. Il compte une quinzaine d'employés.

Un groupe d'administrateurs préparait jeudi soir une lettre à l'intention du

premier ministre Legault pour solliciter une rencontre et demander la révision de ses règles de gouvernance.

« Nouvelle vision »

Au cabinet du premier ministre, on explique qu'« après deux mandats successifs accordés à la même personne », « il y avait une volonté de développer une nouvelle vision » pour le Centre. « Johanne Whittom a été nommée par le gouvernement dans le respect des règles prévues », a précisé l'attaché de presse Ewan Sauves.

La nouvelle p.-d.g. a été chef de cabinet adjointe de Philippe Couillard entre 2014 et 2017. Elle avait quitté son cabinet, il y a un peu plus d'un an, pour devenir chef du protocole au ministère des Relations internationales.

Tamara Thermitus remet sa démission

La Commission des droits de la personne entend tourner la page

JESSICA NADEAU
LE DEVOIR

Après la démission de sa présidente, Tamara Thermitus, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse souhaite tourner la page.

« C'est le dernier épisode d'une saga quand même assez longue pour la Commission », répond le président par intérim, Philippe-André Tessier, en entrevue au *Devoir* quelques heures après que sa présidente, dans la tourmente et en congé depuis plus d'un an, a annoncé sa démission officielle.

« Mon état d'âme par rapport à sa démission n'a pas vraiment d'importance, ajoute-t-il. Dans les circonstances, ce qui est important, c'est que ça permet à la Commission d'aller de l'avant. »

Il demande à l'Assemblée nationale de le remplacer et de pourvoir les autres postes vacants le plus rapidement possible. « Je rappelle qu'il n'y a pas le poste de présidence qui est vacant depuis aujourd'hui; il y a aussi le poste de vice-présidence jeunesse et trois postes de membre à temps partiel. Ça fait cinq postes vacants sur treize. On s'attend donc à ce que l'Assemblée nationale procède rapidement à ces nominations-là, parce qu'une situation d'intérim qui se prolonge, ce n'est pas optimal, pour n'importe quelle organisation publique. »

Plus tôt jeudi, Mme Thermitus a envoyé une lettre de démission aux parlementaires à Québec, qui s'approprièrent à la destituer à la suite d'un rapport dévastateur publié en mai dernier.

« Tenant compte des circonstances, je me vois dans l'obligation de me retirer de mon poste et je vous informe par la présente de ma décision de démissionner de mes fonctions de présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse à compter de ce jour », écrit l'avocate. Elle faisait également l'objet d'une enquête du Protecteur du citoyen pour abus de pouvoir, mauvaise gestion et attitude irrespectueuse.

Elle avait pris les rênes de l'organisme en février 2017 et était en arrêt de travail depuis octobre 2017.

Que retenir du rapport de la protectrice du citoyen ?

MARCO BÉLAIR-CIRINO
CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

La protectrice du citoyen, Marie Rinfret, a dévoilé jeudi les principales « plaintes » visant des ministères qui ont été déposées par des personnes durant la dernière ligne droite du règne libéral. Elle les a acheminées à l'équipe de François Legault. Quelques faits saillants de son rapport annuel d'activités 2017-2018.

Apparence de « maltraitance » dans les CHSLD

M^{me} Rinfret se désolé de voir des résidents de centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ne « recevoir pas les soins et les services dont [ils] ont besoin » en raison d'une pénurie de main-d'œuvre. « Un tel état de situation s'apparente à de la maltraitance », souligne-t-elle, pointant la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité.

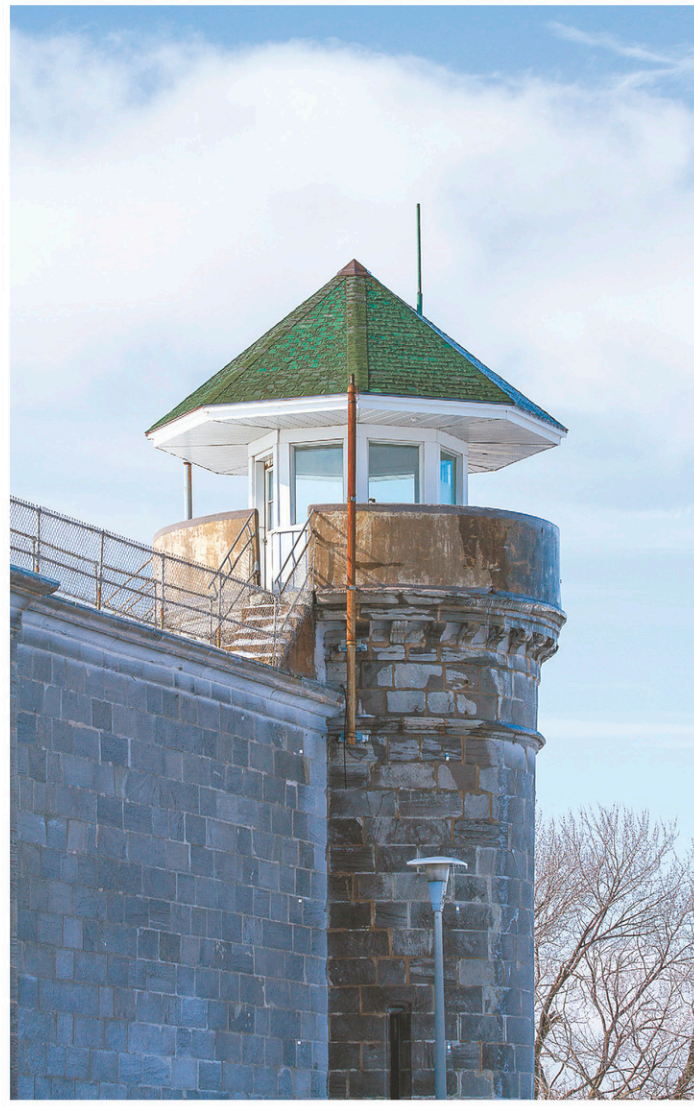
Les infirmières et les préposées aux bénéficiaires « peinaient à suffire à la tâche » dans les CHSLD visités par les membres de l'équipe de la protectrice du citoyen. « Cette situation découle entre autres d'absentéisme, de roulement de personnel ainsi que d'un ratio personnel-résidents qui ne tient pas compte, dans certains cas, des besoins plus lourds d'une partie de la clientèle hébergée », indique-t-elle dans un rapport déposé à l'Assemblée nationale jeudi.

À ses yeux, « certaines » initiatives prises par les CHSLD pour pallier le manque de personnel sont « contraires aux engagements des orientations ministérielles devant guider la prestation des soins dans un milieu de vie ». Aux prises avec des effectifs incomplets, le personnel se voit forcé de limiter les soins prodigués aux personnes hébergées aux soins de base, dont l'administration des médicaments, l'alimentation et certains soins d'hygiène minimaux. « [Du coup,] des services comme les bains hebdomadaires, les soins d'hygiène buccale, le rasage et la coiffure sont reportés », déplore M^{me} Rinfret.

Cellules « sales et surchargées » ?

La protectrice du citoyen dénonce, dans son rapport, l'incarcération de personnes dans des cellules « sales et surchargées d'effets personnels ».

Le ministère de la Sécurité publique



(MSP) indique, de son côté, avoir résorbé la pénurie de places en milieu carcéral depuis la visite de membres de l'équipe de la protectrice du citoyen.

Le recours au « triplement cellulaire » (trois personnes dans une cellule aménagée pour deux) est « dorénavant limité, en cas de nécessité, à un nombre très restreint de cellules d'une grande dimension et à une très courte durée, soit au plus 24 heures », souligne le MSP. Aucune cellule double des dix-huit établissements de détention n'était occupée, jeudi, par trois personnes incarcérées.

Le nouvel établissement de détention d'Amos, où ont été transférées toutes les personnes incarcérées dans l'ancien bâtiment le 17 novembre dernier, affichait jeudi un taux d'occupation de 71,1 %.

Néanmoins, « les établissements de détention n'arrivent pas à respecter leur obligation d'offrir aux personnes incarcérées des conditions de déten-

Dans son rapport, Marie Rinfret montre du doigt une situation de surpeuplement dans des prisons de la province.
VALÉRIAN MAZATAUD
LE DEVOIR

12%

Les services de l'Aide financière aux études demeurent difficilement accessibles par téléphone. En août 2017, sur 188 969 appels reçus, 22 704 seulement ont donné lieu à une réponse, soit 12 %, a appris la protectrice du citoyen. Elle presse le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'« apporter les corrections appropriées ».

tion humaines et sécuritaires », a déclaré Marie Rinfret en conférence de presse, jeudi.

Pauvres privés d'argent

La protectrice du citoyen se désolé de voir 45 000 personnes à faible revenu privées du crédit d'impôt pour solidarité en raison de l'adoption de nouvelles pratiques par le gouvernement québécois.

Depuis juillet 2011, les prestataires de l'aide financière de dernier recours doivent demander leur remboursement de TVQ au moyen de leur déclaration de revenus. Or, environ 45 000 d'entre eux ne produisent pas de déclaration de revenus et, conséquemment, ne bénéficient pas de ce remboursement auquel ils ont pourtant droit. « Seule la mise en place d'une mesure automatique de versement de la composante TVQ du CIS permettrait aux personnes les plus vulnérables de bénéficier de la mesure », fait valoir M^{me} Rinfret.

De longs délais malgré l'urgence

Face à l'ampleur des inondations printanières, qui ont touché 291 municipalités en 2017, le ministère de la Sécurité publique a mis sur pied un programme particulier d'aide financière. La protectrice du citoyen « déplore les longs délais de traitement des demandes d'aide financière », dont « bon nombre » sont imputables au ministère. « Pour les citoyennes et citoyens, la communication avec les analystes responsables s'est souvent avérée ardue : difficulté à joindre ces analystes, absence de rappel téléphonique ou encore de suivi à des courriels ou à des documents acheminés, fréquents changements d'interlocuteur », note-t-elle.

Un nouveau câble financé par l'État

TEMPÊTE

SUITE DE LA PAGE A 1

Sauf que depuis un an, le dossier n'a pas avancé. Ou plutôt, il a pris de l'ampleur. Car selon les informations du *Devoir*, Québec souhaiterait maintenant arrimer le projet à celui annoncé en mai par Hydro-Québec. Cette dernière espère installer d'ici 2025 un câble sous-marin depuis la Gaspésie pour alimenter l'archipel en électricité propre — et fermer la centrale au diesel.

Dans la version combinée des projets, l'installation d'un câble d'Hydro-Québec enfoui dans le fond marin servirait en même temps à passer un nouveau câble de fibre optique. « Il y a effectivement une possibilité en ce sens, confirmait jeudi Lynn St-Laurent,

porte-parole d'Hydro-Québec. Il y a une ouverture d'Hydro pour arrimer les deux initiatives, on en discute avec Québec. Mais on est en phase d'avant-projet. »

Jeudi, le gouvernement Legault confirmait son intention de financer le passage d'un nouveau câble de télécommunications, tout en renvoyant les questions vers Hydro-Québec.

L'horizon 2025 est assurément « trop éloigné et incertain », estime Joël Arseneau. « Reporter de sept ans le remplacement des câbles de télécommunications, c'est une solution déplorable », dit-il.

Dégâts

Vers 18 h jeudi, quelque 2000 des 7700 clients des Îles n'avaient pas d'électricité — des équipes supplémentaires d'Hydro devaient être sur place dans les heures suivantes.

Ce sont surtout les télécommunications qui ont payé le prix des bourrasques : pas de réseau cellulaire ; pas d'Internet ; pas de transactions bancaires possibles ; pas de télémédecine (un outil autrement « grandement utilisé ») ; pas de contrôle du trafic aérien. La tempête a frappé au cœur de la vie

quotidienne, n'épargnant que les communications entre les téléphones fixes des résidents.

Une « situation extrêmement préoccupante », selon le maire des Îles, Jonathan Lapierre, joint par téléphone satellite. Pour la ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guilbault, une « intervention d'urgence » s'imposait, au-delà de ce que la Sûreté du Québec et les autorités peuvent faire sur place.

Québec a donc demandé au gouvernement fédéral qu'un avion de l'armée soit mis à sa disposition. Il devrait se rendre aux Îles vendredi, avec différents intervenants et du matériel à bord. M^{me} Guilbault a précisé que malgré les inconvénients, on ne dénotait aucun blessé.

Les télécommunications pourraient néanmoins rester interrompues un bon moment. « On prévoit un gros mois pour être en mesure de faire une réparation, si on n'essuie pas trop de tempêtes durant l'hiver », selon le maire Lapierre. Mais différentes solutions temporaires pourraient parer au plus important, a avancé le député Arseneau.

« Nos équipes travaillent à déterminer le lieu et la cause des coupures », indiquait de son côté Vanessa Damha, porte-parole chez Bell. Des plongeurs

devraient être envoyés dès que la tempête se sera calmée.

Anormal ?

« C'est rare, des bris [de ce type], mais ça peut arriver lors de grandes tempêtes », indique Marc-André Désy, ingénieur et propriétaire d'une compagnie spécialisée en travaux sous-marins.

Enfouis ou non, de tels câbles peuvent bouger avec le temps, en raison des mouvements importants dans les fonds marins. « Les grandes vagues en surface se répercutent jusque dans les fonds marins. Ça peut déplacer les câbles qui ne peuvent pas s'étirer à l'infini et ça peut finir par se sectionner. Ça peut aussi être des roches déplacées qui ont entraîné un bris », explique l'ingénieur.

« On ne connaît pas toute la situation, mais c'est sûr qu'on peut se demander pourquoi le câble s'est sectionné alors que les îles n'en sont pas à leur première ni à leur dernière tempête. Le câble était-il bien protégé, bien installé ? Ça peut sembler anormal comme situation. »

Il n'a pas été possible de joindre le RICEIM jeudi.

DOSSIER DU SAMEDI

L'Allemagne, en marche vers la transition

Première puissance européenne, l'Allemagne est toujours très dépendante du charbon. Mais le pays mise plus que jamais sur les énergies renouvelables pour assurer sa transition énergétique.

À LIRE DEMAIN

TEXTES ET PHOTOS
ALEXANDRE SHIELDS

LEDEVOIR



III IMMIGRATION

Les migrants irréguliers coûtent plus cher que prévu à Ottawa

Les millions mis de côté par le fédéral ne suffiront pas à éponger les frais d'accueil, qui risquent encore d'augmenter

MARIE VASTEL
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Le gouvernement fédéral a sous-estimé la facture de l'arrivée de migrants irréguliers au pays, qui pourrait coûter au moins 700 millions au fédéral. Et ces frais risquent de n'aller qu'en augmentant, prévient le directeur parlementaire du budget.

Plus de 20 000 réfugiés ont traversé la frontière canado-américaine de façon irrégulière en 2017-2018, en évitant un poste frontalier. En moyenne, le fédéral aura à déboursier 14 321 \$ pour s'occuper de chacun d'eux et traiter leur demande d'asile au fil des prochaines années. Une facture qui atteindra 340 millions au total, prévient le directeur parlementaire du budget Yves Giroux dans un rapport déposé jeudi.

Or, l'afflux de migrants irréguliers demeure le même à la frontière (17 120 de janvier à novembre cette année). Et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) peine à traiter toutes les demandes d'asile, ce qui fait qu'elle accuse un important arriéré (28 300 demandes en date de septembre).

Le coût d'accueil des prochaines cohortes de migrants irréguliers risque donc d'atteindre 368 millions pour ceux qui arriveront cette année, et pourrait atteindre 396 millions pour les migrants de l'an prochain si la tendance se maintient.

« C'est un tweet qui a coûté cher, #BienvenueauCanada », a déploré la conservatrice Michelle Rempel en évoquant le gazouillis de Justin Trudeau en janvier 2017.

Yves Giroux ne sait pas prédire sur quelle période s'échelonnent ces frais que le fédéral aura à assumer pour gérer l'accueil de ces migrants. Tout dépend des délais de traitement des



Les agents de la GRC ont intercepté entre janvier et novembre 2018 un peu plus de 17 000 demandeurs d'asile ayant traversé la frontière de manière irrégulière entre les États-Unis et le Québec.

CHARLES KRUPA
ASSOCIATED PRESS

demandes d'asile à la CISR — trois ans actuellement, en comptant les appels — et du nombre de migrants qui interjetteront ensuite appel à la Cour fédérale si leur demande est refusée. Mais le processus entier pourrait prendre cinq ou six ans, pour les migrants qui arriveront l'an prochain.

Une facture exponentielle

Le gouvernement de Justin Trudeau avait mis de côté 173 millions sur deux ans dans son dernier budget. Une somme insuffisante, tranche M. Giroux. Pourtant, le fédéral estimait lui-même qu'il lui en coûterait 19 000 \$ par migrant.

Qui plus est, pendant que les demandeurs d'asile attendent de connaître leur sort, c'est le fédéral qui paie leurs soins

de santé. « C'est un peu se tirer dans le pied, sous-financer la CISR et les autres agences gouvernementales, parce que faire ce genre d'économies là, ça accroît les coûts fédéraux », explique M. Giroux. Le fédéral devra ainsi dépenser 48,8 millions en couverture de soins de santé pour la cohorte de l'an dernier, mais la facture passera à 76,4 millions pour celle arrivée cette année et 104,5 millions pour la suivante.

Ni le ministre de l'Immigration, Ahmed Hussen, ni celui de la Sécurité frontalière, Bill Blair, n'ont indiqué si le gouvernement bonifierait ses budgets pour accoter les prévisions du directeur parlementaire du budget. « Je crois que notre obligation première, c'est de nous assurer que tout est fait de façon efficace, au moindre coût

possible, tout en respectant nos obligations légales », s'est contenté de répondre M. Blair en martelant que les arrivées mensuelles ont quelque peu réduit depuis les mois d'été.

Yves Giroux note en outre que les frais engagés par les provinces — pour l'aide sociale et le logement, notamment — s'ajouteront à cette facture. « Une pression considérable sur les provinces », note-t-il.

L'Ontario réclame 200 millions à Ottawa. Québec demandait au fédéral 146 millions pour couvrir ses frais de 2017. Le gouvernement caquiste n'a pas fourni d'estime mis à jour à M. Giroux, puisqu'il était en pleine élection.

Le Canada a déjà reçu depuis janvier davantage de migrants irréguliers qu'à pareille date l'an dernier. Ce qui fait dire aux conservateurs que la facture de plus de 300 millions deviendra annuelle, puisque le Canada accueillera au rythme actuel une nouvelle cohorte de plus de 20 000 migrants irréguliers chaque année.

« Actuellement, il n'y a rien qui est fait pour arrêter. L'afflux continue, a déploré Pierre Paul-Hus. S'il n'y a rien qui est fait, ça va continuer comme ça. »

Yves Giroux a admis que « si les flux continuent de se maintenir, ça devient des coûts qui sont annuels ».

Janet Dench, du Conseil canadien pour les réfugiés, rejette cependant ce genre de calcul financier. « On ne peut pas mettre un prix sur la vie humaine », réplique-t-elle, notant que plusieurs de ces migrants travaillent pendant le traitement de leur demande et paient donc des impôts. Ce qui vient modifier le portrait économique dénoncé par le Parti conservateur.

Le néodémocrate Matthew Dubé estime que la facture est telle parce que le gouvernement a tardé à répondre à cet afflux de migrants. « Ultimement, il y a un coût humain aussi qu'il ne faut pas négliger », a-t-il plaidé.

Les enfants d'abord touchés

MALBOUFFE

SUITE DE LA PAGE A 1

« C'est faux, on biaise les infos. Le projet de loi exempté nommément ce type d'événements », insiste M. Bilodeau.

Selon l'ex-sénatrice, l'industrie des « aliments et boissons sucrés » monte au front en raison du mécontentement général dû aux changements imminents prévus au Guide alimentaire canadien et aux règlements sur l'étiquetage des aliments, faisant de S-228 une victime collatérale de leur grogne. « Au bout du compte, ce sont les enfants qui seront les premières victimes de ce lobby », pense-t-elle.

Géants à l'œuvre

Selon la Fondation des maladies du cœur, pas moins de 79 lobbyistes ont été à l'œuvre sur la colline pour faire entendre la voix de leurs clients, au fil de 233 rencontres obtenues de représentants gouvernementaux depuis le dépôt de S-228.

Vérification faite au registre des lobbyistes du Canada, plusieurs compagnies ont effectivement sorti l'artillerie lourde pour que leurs lobbyistes exposent leurs réticences auprès de conseillers politiques, de ministres délégués et de fonctionnaires. Parmi eux figurent notamment Coca-Cola Ltée, l'Association canadienne des boissons (représentant notamment Coca-Cola,

Nous soutenons les efforts pour combattre l'obésité, mais un interdit sur la publicité en ligne sera inefficace, l'Internet n'a pas de frontières

SONIA CARRENO



PepsiCo et Red Bull), Food & Consumers Products of Canada (FCPC), la Ligue nationale de hockey (LNH), le Conseil canadien des viandes, Restaurants Canada (représentant notamment McDonald's, Subway, A&W).

En plus de rencontres obtenues par le Bureau de la publicité interactive du Canada (IAB), qui compte parmi ses 250 membres Amazon, Facebook, Snapchat et d'autres géants du numérique, Google est intervenu plus de vingt-deux fois depuis six mois lors de rencontres auprès de députés et divers représentants du gouvernement où S-228 figuraient à l'ordre du jour.

Une « catastrophe commerciale »

Joint pour connaître les raisons de cette opposition, le responsable des affaires publiques de Google Canada a dirigé *Le Devoir* vers le Bureau de la publicité interactive du Canada (IAB).

La présidente de ce bureau, M^{me} Sonia Carreno, a confirmé jeudi que son association avait réitéré son opposition farouche au projet de loi auprès de représentants de Santé Canada il y a quelques semaines. « Nous soutenons les efforts pour combattre l'obésité, mais un interdit sur la publicité en ligne sera inefficace, l'Internet n'a pas de frontières », a-t-elle martelé. Qualifié de « techniquement irréaliste » et « dévastateur » dans une lettre adressée cet été à Santé Canada, ce projet de loi priverait ses membres de jusqu'à 10 % des



McDonald's est l'une des nombreuses chaînes de restauration rapide qui ont fait entendre leur voix sur la colline parlementaire à Ottawa.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

revenus publicitaires du secteur « aliments et boissons ».

M^{me} Carreno assimile l'interdit imposé à son industrie à de la « censure de contenu » en ligne. Il serait possible de mettre en place des « murs » ou des outils pour l'accès des enfants à certaines pubs, dit-elle. Mais cela forcerait les éditeurs numériques à recueillir des informations sur les utilisateurs et à enfreindre ainsi la loi canadienne sur la protection de la vie privée, plaide-t-elle. L'IAB juge que ces restrictions publicitaires sont contraires à la liberté d'expression, garantie par la Charte canadienne. « Si Internet a tant d'influence, pourquoi le gouvernement ne l'utilise pas plutôt pour faire du marketing positif auprès des enfants pour arriver à ses fins ? » soulève la porte-parole de l'IAB.

Les instigateurs du projet de loi S-228, eux, disent s'inspirer des lois du Québec qui prohibent la publicité directe auprès des enfants depuis les années 1980, des lois qui ont passé le test des tribunaux. Il est maintenant temps que ces restrictions s'appliquent partout au Canada et s'étendent aux plateformes numériques, où les enfants sont les cibles de choix, affirme Nancy Greene.

Depuis 1980, le taux d'obésité chez les jeunes a triplé au Canada, ajoute M. Bilodeau. « La preuve que ces mesures peuvent aider, c'est que les enfants du Québec sont moins affectés par l'obésité que ceux des autres provinces. Il faut voir la réalité en face, le principal tueur au Canada, ce n'est plus seulement le tabac, mais toutes les maladies liées au régime alimentaire. »

Québec.com/loteries

LOTO QUÉBEC

Résultats des tirages du : 2018-11-28

649 03 17 21 07 compl. 29 47 49

1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$ 10183568-01

Prochain gros lot (approx.) : 5 000 000 \$

Québec 49 09 13 26 07 compl. 27 32 49

EXtra 2180768

LOTO MAX + AXMILLIONS

Ce soir, 60 MILLIONS \$ + 35 LOTS DE 1 MILLION \$ (APPROX.)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

lotoquebec.com/loteries

Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

EN BREF



Le sud du Québec a vécu une vague caniculaire importante à l'été 2018.

VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

L'année 2018 en voie d'être parmi les plus chaudes enregistrées

GENÈVE — L'année 2018 devrait figurer au 4^e rang des plus chaudes jamais enregistrées, a alerté jeudi l'ONU dans un rapport publié avant le sommet sur le climat COP24. Dans sa déclaration provisoire sur l'état du climat mondial, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) observe que la température moyenne à la surface du globe, pour les 10 premiers mois de l'année, était supérieure de quasiment 1°C aux valeurs de l'époque préindustrielle (1850-1900), de sorte que « 2018 s'annonce comme la 4^e année la plus chaude jamais enregistrée ». Conséquence : la tendance au réchauffement de la Terre sur le long terme « est évidente et se poursuit », a déclaré le secrétaire général de l'OMM, Petteri Taalas.

Agence France-Presse

Washington autorise le départ de diplomates « non indispensables » en Haïti

WASHINGTON — Les États-Unis ont autorisé jeudi le personnel diplomatique non indispensable en Haïti à quitter l'île à la suite des tensions créées par des manifestations émaillées de violences contre le gouvernement. « Il y a actuellement des manifestations non prévisibles et sporadiques à Port-au-Prince et ailleurs en Haïti », relève le département d'État. « Le gouvernement américain a autorisé le départ des membres du personnel gouvernemental américain non indispensables ainsi que de leurs familles », ajoute-t-il. Depuis le 18 novembre, Haïti est sous tension à la suite d'une large mobilisation nationale réclamant la démission du président Jovenel Moïse, suivie par plusieurs jours de grève paralysant surtout Port-au-Prince.

Agence France-Presse

Brésil : le gouverneur de Rio arrêté dans un énième scandale de corruption

RIO DE JANEIRO — Le gouverneur de Rio de Janeiro, Luiz Fernando Pezao, a été arrêté jeudi, soupçonné d'avoir détourné des millions de reaux (la monnaie brésilienne). « Le gouverneur est membre d'une organisation criminelle, qui a commis de nombreux crimes contre l'administration publique, notamment de corruption et blanchiment », a annoncé le Parquet. Avec Pezao, les quatre derniers gouverneurs de l'État de Rio depuis 1998 auront été emprisonnés. Les soupçons portent sur les années 2007-2014, à l'époque où il était le vice-gouverneur de Sergio Cabral, emprisonné en 2016 et condamné à une peine cumulée de plus de 180 ans pour corruption. Mais il aurait encore touché des pots-de-vin en 2015, une fois gouverneur.

Agence France-Presse

III SYRIE

Israël bombarde des positions non identifiées

AGENCE FRANCE-PRESSE
À BEYROUTH

L'aviation israélienne a bombardé jeudi soir plusieurs positions près de Damas et dans le sud du pays, a indiqué l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH), les médias syriens évoquant des tirs antiaériens contre des objectifs non précisés.

Selon le directeur de l'OSDH, Rami Abdel Rahmane, « les forces israéliennes bombardent depuis une heure des positions dans la banlieue sud et sud-ouest de Damas », dont le secteur de Kesswa où se trouvent des entrepôts d'armes appartenant au Hezbollah libanais ainsi qu'aux forces iraniennes.

« Les frappes visent également des secteurs dans le sud de la Syrie, à la frontière de la province de Qouneitra » située non loin d'Israël, a-t-il ajouté.

Rami Abdel Rahmane a fait état de « plusieurs explosions » dans les régions ciblées, assurant que les tirs de la DCA étaient « intenses ».

L'Iran et le Hezbollah, ennemis d'Israël, aident le régime de Bachar al-Assad dans la guerre en Syrie. Leurs positions en Syrie ont été la cible de plusieurs raids aériens israéliens.

De leur côté, les médias officiels syriens ont fait état de tirs contre des objectifs « hostiles » près de Damas, sans donner de détails.

« Notre défense antiaérienne est entrée en action et a visé des objectifs hostiles au-dessus de la région de Kesswa » dans la banlieue de Damas, a indiqué l'agence officielle de la Syrie Sana.

Cette terminologie est souvent utilisée par le régime syrien pour désigner des avions ou des missiles israéliens.

Les tirs de la DCA se poursuivaient en fin de soirée, au moment où ces lignes étaient écrites.



Sana a assuré que la défense antiaérienne « a détruit tous les objectifs hostiles », lesquels « n'ont pas atteint leur but ».

L'Iran et le Hezbollah, ennemis d'Israël, aident le régime de Bachar al-Assad dans la guerre en Syrie. Leurs positions en Syrie ont été la cible de plusieurs raids aériens israéliens.

Le secteur de Kesswa a déjà été visé par des frappes israéliennes, qui ont provoqué des incendies et tué des combattants des Gardiens de la révolution iraniens et de milices chiites pro-iraniennes, selon l'OSDH.

« C'est la première fois que la défense antiaérienne syrienne entre en action depuis la chute de l'avion russe » le 17 septembre dernier, a ajouté M. Abdel Rahmane.

La défense antiaérienne syrienne

avait alors ouvert le feu pour intercepter des missiles israéliens visant des dépôts de munitions dans la province de Lattaquié (nord-ouest), abattant par erreur un appareil russe.

L'incident a causé la mort de 15 militaires russes à bord de l'appareil et provoqué des tensions entre la Russie et Israël, qui mène régulièrement des frappes en Syrie contre des positions du régime syrien et de ses alliés.

En réaction, la Russie a livré début octobre des batteries de défense antiaérienne S-300 à l'armée syrienne.

Le premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, a déclaré après cet incident qu'Israël continuerait à combattre la présence iranienne en Syrie tout en poursuivant « la coordination sécuritaire entre les armées israélienne et russe ».

Un avion de combat F-35 israélien décollant de la base aérienne militaire de Haterim, dans la région désertique de Negev, en Israël, le 27 décembre 2017.

JACK GUEZ AGENCE FRANCE-PRESSE

AVIS DE DÉCÈS



Colette Boily Boyer
(29/06/1934 – 17/11/2018)

C'est avec une profonde tristesse que nous annonçons le décès de notre mère Colette Boily Boyer, épouse de feu Dr Léo Boyer.

Elle laisse dans le deuil ses enfants Louise Boyer (Doug Benedon), Dr Hélène Boyer (Stéphane Saintonge), Paul Boyer, Janie Boyer (Christian Lafrenière), son conjoint Jean-Paul Marsan, ses petits-enfants (Émilie, Alex, Eric, Guillaume, Arnaud, Philippine, Anais et Élodie) ainsi que ses frères, Jean Boily (Gabrielle Farley), Pierre Boily (Françoise Lagacé), Paul Boily et feu Jacques Boily (Carmen Rancourt).

Colette était une amatrice de la culture et de la nature. Elle aura toujours su faire découvrir ce qu'il y a de plus beau autour de nous. Tout au long de sa vie Colette a su entretenir un cercle d'amis qui lui était très cher et par qui elle sera grandement regrettée.

La famille vous accueillera au salon funéraire

Alfred Dallaire | MEMORIA

Chaque vie est une histoire.™

1111, rue Laurier Ouest, Outremont
514 277 7778 | memoria.ca

(service de valet offert)

le vendredi 30 novembre de 14h00 à 17h00 et de 19h00 à 21h00. Les funérailles seront célébrées le samedi 1^{er} décembre à 11h00 à l'église Saint-Viateur d'Outremont au : 1175 avenue Laurier O, Outremont, Qc, H2V 3R5.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don Fondation PalliAmi https://palliami.org/.

Cohen a donné le change sur un projet immobilier en Russie

Donald Trump a aussitôt attaqué son ancien avocat après ces nouvelles révélations

THOMAS URBAIN
À NEW YORK
AGENCE FRANCE-PRESSE

Michael Cohen, ex-avocat et homme de confiance de Donald Trump, a reconnu jeudi avoir menti au Congrès américain sur ses contacts avec des Russes au sujet d'un projet immobilier, une mauvaise nouvelle pour le président américain qui a balayé ces nouvelles déclarations.

Lors d'une audience devant un tribunal fédéral de Manhattan jeudi, Michael Cohen a affirmé avoir menti au sujet de discussions sur un projet immobilier en Russie. Ce projet avait déjà été évoqué par plusieurs médias américains et implique le conglomérat de Donald Trump.

Ces nouvelles révélations de l'ancien conseil du président sont un rebondissement important dans l'enquête du procureur spécial Robert Mueller, que le milliardaire républicain s'emploie presque quotidiennement à discréditer, affirmant n'avoir eu aucun contact avec des Russes durant sa campagne.

M. Mueller enquête sur les ingérences russes dans la campagne présidentielle de 2016 et sur les soupçons de collusion entre Moscou et l'équipe de Donald Trump.

Quelques minutes après la fin de l'audience, Donald Trump a contre-



DREW ANGERER / GETTY IMAGES / AGENCE FRANCE-PRESSE

attaqué son ancien avocat, qu'il a qualifié de « personne très faible » cherchant avant tout à obtenir une peine réduite pour son implication dans des dossiers qui ne sont pas directement liés à lui.

« C'était un projet bien connu [...] Ça n'a pas duré longtemps. Je n'ai pas mené ce projet », s'est défendu le milliardaire républicain, avant de s'envoler pour le sommet du G20 en Argentine, à propos de ce possible investissement en Russie.

« Il n'y aurait rien eu de mal si je l'avais mené, a-t-il ajouté. Je ne l'ai pas fait pour un certain nombre de raisons. La première, même si rien ne m'y obligeait, est que j'étais vraiment occupé à faire campagne pour la présidentielle. »

Dans la foulée, le président américain a annulé la rencontre prévue avec son homologue russe, Vladimir Poutine, une décision qu'il a attribuée à la crise entre l'Ukraine et la Russie.

Vérités et mensonges

Objet de poursuites pénales, M. Cohen avait déjà plaidé fin août coupable de plusieurs chefs d'accusation et, après avoir pris ses distances avec le président américain, coopéré avec le procureur spécial Robert Mueller.

« Aujourd'hui [Michael Cohen] a dit la vérité et rien que la vérité. Donald Trump l'a traité de menteur. Qui

croiez-vous ? » a publié sur Twitter l'un des avocats de Michael Cohen, Lanny Davis.

Lors d'une audition par la commission du Sénat sur le renseignement, Michael Cohen avait assuré que les contacts relatifs au projet immobilier avaient pris fin en janvier 2016, selon un document versé jeudi au dossier et rendu public.

« J'ai établi que le projet n'était pas réalisable pour une série de raisons et devrait être abandonné », avait alors déclaré l'avocat.

Mais il a avoué jeudi que les discussions s'étaient en réalité poursuivies jusqu'en juin 2016, soit très tard dans la campagne présidentielle.

Michael Cohen aurait même longtemps envisagé de se rendre en Russie, notamment pour discuter avec des officiels russes des autorisations nécessaires à la réalisation du projet, a-t-il admis.

Beaucoup soulignaient jeudi que l'enjeu pour Donald Trump ne concernait pas tant les contacts en eux-mêmes, qui n'étaient pas illégaux, mais davantage une éventuelle contradiction entre les déclarations de Michael Cohen et celles que le président a transmises récemment à l'équipe de Robert Mueller. Si les versions ne se recoupaient pas, l'ancien promoteur immobilier pourrait être accusé de parjure.

EN BREF



Le site d'une attaque-suicide par Boko Haram, en avril dernier, à Maiduguri au Nigeria

JOSSY OLA ASSOCIATED PRESS

Boko Haram : les pays du lac Tchad demandent le « soutien » international

N'DJAMENA — Les présidents Muhammadu Buhari (Nigeria), Mahamadou Issoufou (Niger), Idriss Déby (Tchad), et le premier ministre du Cameroun, Philémon Yang, ont demandé jeudi « le soutien » de la communauté internationale dans la lutte contre le groupe djihadiste Boko Haram, à l'issue d'une réunion à N'Djamena, selon un communiqué. Ils « sollicitent le soutien de la communauté internationale » dans la « lutte contre le terrorisme » et pour « la stabilisation » de la région du lac Tchad. Lors de leur rencontre à huis clos, « les chefs d'État et de gouvernement ont exprimé leur profonde préoccupation quant à la recrudescence des attaques » et ont affirmé vouloir « changer d'approche dans la lutte contre Boko Haram ».

Agence France-Presse

Rougeole : hausse de plus de 30 % des cas dans le monde en 2017

GENÈVE — Les cas de rougeole ont bondi de plus de 30 % dans le monde l'an dernier par rapport à 2016, faisant 110 000 morts, a indiqué jeudi l'Organisation mondiale de la santé, qui alerte sur la résurgence de cette maladie extrêmement contagieuse. En raison des lacunes de la couverture vaccinale, des flambées de rougeole sont survenues dans toutes les régions, selon un rapport de l'OMS. « Le nombre de cas déclarés de rougeole a atteint un pic en 2017, plusieurs pays ayant connu des flambées sévères et prolongées de cette maladie », a souligné l'organisation dans un communiqué. C'est dans les régions des Amériques, de la Méditerranée orientale et de l'Europe que les hausses du nombre de cas ont été les plus fortes.

Agence France-Presse

Syrie : l'ONU s'inquiète des raids aériens à Idlib

GENÈVE — L'ONU a alerté le monde jeudi sur les raids aériens russes sur Idlib, ultime grand bastion insurgé et djihadiste dans le nord-ouest de la Syrie, jugeant qu'ils risquaient de mettre le feu à une « gigantesque poudrière ». « Nous sommes très inquiets face à l'évolution récente de la situation », a déclaré le chef du groupe de travail de l'ONU sur l'aide humanitaire en Syrie, Jan Egeland. La province d'Idlib fait l'objet depuis septembre d'une trêve négociée entre Moscou, allié du régime de Damas, et Ankara, parrain traditionnel des rebelles. Mais dimanche, la Russie a mené dans la région d'Idlib des frappes aériennes — les premières en plus de deux mois — contre des positions « terroristes » en représailles à une attaque chimique présumée menée selon Damas à Alep, dans la province voisine, samedi soir.

Agence France-Presse

III G20

Trump fait volte-face et annule sa rencontre avec Poutine

TUPAC POINTU
BUENOS AIRES
AGENCE FRANCE-PRESSE

Enfin, c'est non : le président américain, Donald Trump, a brusquement fait monter la tension et imposé son tempo avant même le début du G20, en annulant sa rencontre prévue avec son homologue russe, Vladimir Poutine, sur fond d'escalade en Ukraine.

« En partant du fait que les navires et les marins n'ont pas été restitués par la Russie à l'Ukraine, j'ai décidé qu'il serait mieux pour toutes les parties concernées d'annuler ma rencontre préalablement prévue en Argentine avec le président Vladimir Poutine », a-t-il écrit sur Twitter, peu après avoir quitté Washington.

Une heure auparavant, le président américain, coutumier des volte-face brutales, avait encore confirmé aux journalistes cette rencontre bilatérale, dans un contexte « très opportun », avait-il même dit.

« C'est comme ça que les grands leaders agissent ! » a déclaré le président ukrainien, Petro Porochenko, en répercutant sur Twitter le message de Donald Trump.

Le Kremlin a réagi avec froideur. Un porte-parole a noté que Moscou n'avait pas été informé officiellement et ajouté que Vladimir Poutine « aurait quelques heures de plus à consacrer à des réunions utiles en marge du sommet » si ce tête-à-tête tombait à l'eau.

Les deux hommes se sont rencontrés à quatre reprises depuis l'arrivée de Donald Trump à la Maison-Blanche, mais une seule fois lors d'un sommet, à



Le président américain avait pourtant, une heure auparavant, confirmé la rencontre avec son homologue russe.

BRENDAN SMIALOWSKI AGENCE FRANCE-PRESSE

Les marins ukrainiens « transférés » à Moscou

SIMFÉROPOL — Les marins ukrainiens faits prisonniers lors d'un accrochage avec des garde-côtes russes dimanche au large de la Crimée ont été transférés dans une prison de Moscou, ont annoncé jeudi à l'AFP deux de leurs avocats. « Ils sont transférés à la prison de Lefortovo à Moscou », a déclaré l'avocat Djemil Temichev. Dimanche, les garde-côtes russes ont arraisonné au large de la Crimée trois bateaux de guerre ukrainiens qui tentaient de pénétrer dans la mer d'Azov via le détroit de Kerch la reliant à la mer Noire. Il s'agit du premier affrontement militaire ouvert entre Moscou et Kiev depuis l'annexion de la péninsule ukrainienne et le début la même année d'un conflit armé dans l'est » de l'Ukraine entre forces ukrainiennes et séparatistes prorusse qui a fait plus de 10 000 morts.

Helsinki en juillet. La Russie est accusée d'ingérence massive dans la présidentielle américaine de 2016.

Les tête-à-tête de Trump

Les chefs d'État et de gouvernement des vingt premières puissances économiques mondiales se réunissent vendredi et samedi dans une capitale argentine sous haute surveillance, alors que des manifestations sont prévues hors de la zone ultrasécurisée.

Avant même son arrivée en Argentine, le président américain a donc imposé son rythme à cette réunion, qui sera scandée par ses tête-à-tête avec d'autres dirigeants. Pour la plupart, il s'agira d'apartés et non de rencontres bilatérales formelles.

Pas question d'aparté entre deux portes, toutefois, avec le président chinois Xi Jinping, mais Donald Trump a prévu un dîner de travail. Objectif de cette rencontre très attendue : tenter d'enrayer l'escalade de représailles douanières entre les deux pays, qui menace la croissance mondiale.

« Nous espérons que les États-Unis et la Chine pourront faire un pas l'un vers l'autre », a dit jeudi un porte-parole du ministère chinois du Commerce.

Donald Trump, lui, maintient la pression, louant d'un côté sur Twitter les taxes douanières contre la Chine, qui emplissent les caisses américaines. Mais se disant aussi « très près » de conclure un accord commercial avec Pékin.

L'expert Thomas Bernes, du cabinet canadien CIGI, estime que le président américain, « sous pression », pourrait tout aussi bien conclure une trêve qu'« augmenter les tarifs sur les produits chinois et précipiter le monde dans une guerre commerciale, ce qui serait désastreux pour la planète ».

Coordination entre Européens

Les autres protagonistes du G20, groupe qui cumule 85 % du PIB mondial, tentent de s'organiser autour de ce pas de deux.

Le président français, Emmanuel Macron, a annoncé qu'il organisait une réunion de « coordination » vendredi matin pour les Européens.

Il en profitera pour évoquer le meurtre du journaliste saoudien Jamal Khashoggi. Emmanuel Macron dit vouloir en parler directement au premier concerné, Mohammed ben Salmane : « J'aurai l'occasion indubitablement de l'évoquer avec le prince héritier [saoudien] en marge du sommet », a-t-il dit jeudi.

Loin des tractations diplomatiques, un contre-sommet a planté ses tentes en plein centre de Buenos Aires, tentant d'attirer l'attention sur les difficultés des Argentins, aux prises avec une grave crise économique.

« Il y a beaucoup de gens qui n'ont pas de maison, ni de travail. [Les dirigeants présents au G20] ne se concentrent pas sur les gens qui ont des problèmes », dénonce Ariel Villegas, 47 ans.

III AFFAIRE KHASHOGGI

Le Canada impose des sanctions à 17 ressortissants saoudiens

HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Presque deux mois après l'assassinat du journaliste Jamal Khashoggi par un commando saoudien au consulat du Royaume à Istanbul, le Canada impose ses premières sanctions. Dix-sept personnes soupçonnées d'être responsables ou complices du meurtre sordide sont interdites de territoire et voient leurs avoirs canadiens gelés.

« Nous continuons de demander une enquête transparente et indépendante sur la mort de M. Khashoggi », a déclaré la ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland. La ministre se trouve actuellement en Argentine pour la tenue du Sommet du G20, auquel participent aussi le président turc, Recep Tayyip Erdogan, et le prince héritier d'Arabie saoudite, Mohammed ben Salmane (MBS), entre qui les relations sont tendues depuis cette affaire.

En coulisses, si on soutient ne pas avoir attendu d'être en Argentine pour faire

l'annonce des sanctions (qui devaient être approuvées par le cabinet et la gouverneure générale), on reconnaît que la coïncidence fait l'affaire du gouvernement canadien. Ces sanctions, pense-t-on, donneront plus d'impact encore aux propos que les responsables canadiens entendent tenir au sujet du cas Khashoggi à Buenos Aires. Au moment où ces lignes étaient écrites, il n'avait pas encore été déterminé si Justin Trudeau et Mme Freeland rencontreraient MBS.

Les 17 ressortissants saoudiens visés par le Canada sont exactement les mêmes que ceux contre lesquels les États-Unis ont déjà sévi de la même manière il y a deux semaines. Il s'agit des 15 personnes qui faisaient partie du commando qui s'est rendu à Istanbul pour abattre M. Khashoggi, auxquelles s'ajoutent Mohammad al-Otaibi, le consul saoudien qui était en poste au moment du meurtre, et Saud al-Qahtani, un proche conseiller de MBS congédié depuis. L'interdiction de territoire imposée par le Canada est quelque peu théorique, toutefois, puisque 15 de ces 17 personnes ont été arrêtées et emprisonnées

par Riyad dans la foulée de l'assassinat. Il n'a par ailleurs pas été possible de connaître la valeur des avoirs canadiens de tous ces gens.

Jamal Khashoggi, un journaliste d'origine saoudienne basé aux États-Unis, s'était rendu au consulat saoudien d'Istanbul, sur rendez-vous, pour y obtenir des documents nécessaires pour son mariage. Un enregistrement de ce qui lui est arrivé en ce 2 octobre fatidique existe et a été écouté par plusieurs, notamment le chef du Service canadien du renseignement de sécurité.

Parmi les 15 membres du commando visés par les sanctions canadiennes, on retrouve Maher Abdulaziz Mutreb, un proche de MBS qui a été vu dans son entourage lors de voyages à l'étranger. Dans l'enregistrement, on entend M. Mutreb dire, après la mort du journaliste : « Dis-le à ton patron. » Plusieurs analystes soupçonnent que ce « patron » serait MBS lui-même. Un autre membre du commando visé par les sanctions, Salah Mohammad Tubaigny, était le médecin légiste en chef du ministère saoudien de la Sécurité.

Nous continuons de demander une enquête transparente et indépendante sur la mort de M. Khashoggi

CHRISTIA FREELAND



C'est lui qui aurait découpé le journaliste après sa mort, pour mieux le faire disparaître. On l'entend dans l'enregistrement dire aux autres personnes présentes : « Quand je fais ce travail, j'écoute de la musique. Vous devriez faire de même. »

Depuis que cette affaire a éclaté, le Canada est sous pression pour suspendre sa vente d'armes à l'Arabie saoudite. Le gouvernement libéral a enclenché une révision de tous ses permis d'exportation d'armes et interdit pendant ce temps l'émission de nouveaux permis, mais les permis actuels ne sont pas pour autant suspendus. General Dynamics Land System a conclu un contrat de 15 milliards de dollars avec l'Arabie saoudite pour lui fournir un nombre non divulgué de véhicules blindés légers. Jusqu'à présent, M. Trudeau s'est opposé à l'annulation de ce contrat au motif que cela entraînerait des pénalités de « milliards de dollars ».

Les partis d'opposition ont salué les sanctions, mais ils estiment que plus doit être fait. Le Nouveau Parti démocratique et le Bloc québécois demandent la fin des ventes d'armes au régime. La néodémocrate Hélène Laverdière réclame une enquête indépendante pour découvrir qui a commandé le meurtre. Mais la communauté internationale réussira-t-elle vraiment à obtenir la vérité en la matière ? « Si on n'essaie pas, c'est évident qu'on n'ira pas au bout de la question. » Le conservateur Pierre Paul-Hus estime que M. Trudeau devrait poser la question directement au prince lors d'un tête-à-tête.

III MIGRATION IRRÉGULIÈRE

Le grippe-sou fédéral

Depuis le début de 2017, l'afflux de migrants entrés au Canada de façon irrégulière exerce une intense pression sur le processus de reconnaissance du statut de réfugié. L'arrière de demandes s'accroît, les délais s'allongent. Malgré cela, Ottawa ne débloque pas toutes les ressources nécessaires pour éviter que la situation s'aggrave.

MANON CORNELLIER



Dans le budget 2018, le gouvernement Trudeau n'a fait les choses qu'à moitié. Il n'a alloué que 173,2 millions sur deux ans aux organisations responsables de la sécurité frontalière et du traitement des demandes d'asile. À elle seule, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) n'a eu droit qu'à 72 millions sur deux ans.

Selon le directeur parlementaire du budget Yves Giroux, qui publiait jeudi un rapport sur le sujet, on peut parler sans hésiter de sous-financement. Son bureau estime que la cohorte de migrants irréguliers arrivés en 2017-2018 coûtera à elle seule 340 millions au fédéral, une facture qui s'alourdira avec le temps.

Et pour une raison bien simple : le temps d'attente pour le règlement des demandes d'asile s'allonge, ce qui accroît entre autres les dépenses en santé qu'Ottawa doit assumer tant qu'une personne n'a pas obtenu le statut de réfugié ou n'a pas été renvoyée.

Cet automne, la CISR reconnaissait que les délais atteignaient environ 21 mois. Et cela aurait pu être pire sans les ressources supplémentaires accordées en mars. Quant à l'arrière de demandes en attente, il atteignait près de 65 000 dossiers anciens et nouveaux en septembre dernier. Selon M. Giroux, cela « démontre clairement qu'il n'y a pas suffisamment de fonds pour traiter l'afflux de migrants irréguliers ».

Un afflux qui ne cessera pas de sitôt. Selon les Nations unies, le monde connaît actuellement sa pire crise migratoire depuis les lendemains de la Deuxième Guerre mondiale. Le Canada est peu touché et donc capable de relever un sursaut d'arrivées. À la condition de planifier en conséquence. Or, même s'il a reçu plus de 52 000 demandes d'asile en 2017-2018, il persiste à se fixer des objectifs inférieurs pour les deux années suivantes.

Le sous-financement qui peut en découler aura pour conséquence d'alourdir la facture à long terme. Bref, on est face à des économies de bout de chandelle et à une forme de déni face à la nouvelle donne migratoire mondiale.

En juin dernier, un rapport indépendant recommandait de doter la CISR d'un fonds de prévoyance pour faire face aux crises cycliques. Le gouvernement a fait la sourde oreille, comme il ignore les demandes des provinces qui paient pour les services sociaux, l'hébergement d'urgence et l'éducation des enfants. Ottawa ne leur a accordé que 50 millions en juin dernier, dont 36 millions au Québec, qui estimait avoir déboursé 146 millions de janvier 2017 à mars 2018.

Le fédéral a tous les pouvoirs en matière de reconnaissance du statut de réfugié. Son système est considéré comme un modèle d'équité procédurale et de professionnalisme. Il souffre cependant depuis trop longtemps de la pingrerie du gouvernement, une situation qui ne peut durer dans le contexte canadien et international actuel.

III RÉDUCTION DES GES

Échec libéral, devoir caquiste

S

il nous fallait une preuve que le gouvernement québécois est mollasson et inefficace dans sa lutte contre les changements climatiques, nous venons d'en obtenir non pas une mais deux, coup sur coup.

Dans une entrevue accordée au *Devoir* et publiée jeudi, le président du Conseil du patronat du Québec (CPQ), Yves-Thomas Dorval, demande au gouvernement québécois de montrer moins d'insouciance et de passivité à l'égard du péril climatique alors qu'il faudrait qu'on bouge pour ne pas arriver dans un mur ».

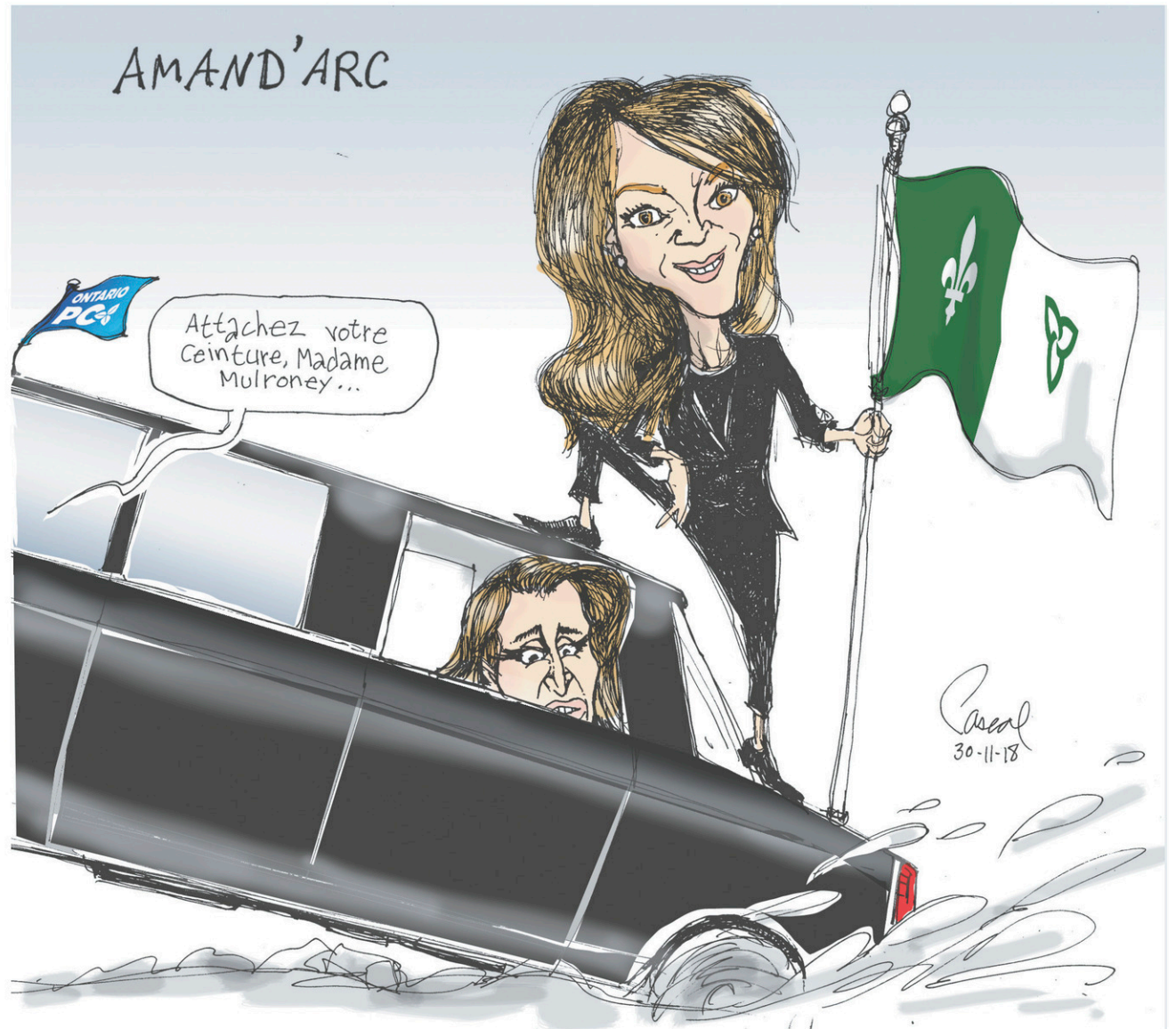
Que le CPQ, qui représente des milliers d'entreprises, dont de grands émetteurs industriels de gaz à effet de serre comme les alumineries et les papetières, sente le besoin de rappeler à l'État son devoir d'accélérer la transition vers une économie verte grâce à la réglementation et à l'écofiscalité, c'est le monde à l'envers. C'est aussi le signe que quelque chose ne va pas au gouvernement. Selon Yves-Thomas Dorval, le premier ministre Philippe Couillard avait fait preuve de la même « myopie » il y a trois ans quand le patronat a tenté en vain de le convaincre de l'importance d'adopter une stratégie pour contrer les pénuries de main-d'œuvre. En politique, on « repousse toujours les problèmes qui sont à long terme », fait-il observer.

Le président du CPQ n'est guère rassuré par le nouveau gouvernement caquiste, dont l'électorat considère toute nouvelle initiative environnementale « comme une affaire venant du Plateau Mont-Royal ».

À l'Assemblée nationale jeudi, la sémillante Marie-Chantal Chassé, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, a ajouté une autre preuve au dossier en déposant l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2016 et leur évolution depuis 1990. On y apprend que les émissions de GES ont très légèrement augmenté entre 2015 et 2016, ce qui signifie que nous ne nous sommes aucunement rapprochés de la cible de réduction de GES de 20 % d'ici 2020, par rapport à 1990. À la lumière des données de 2016, à trois ans de l'échéance donc, le Québec a parcouru moins de la moitié (9,1 %) du chemin. Depuis la publication du *Plan d'action 2013-2020* par le gouvernement libéral, la réduction n'a pas dépassé deux points de pourcentage.

Tandis que le gouvernement Legault parle du troisième lien à Québec comme d'une chose acquise, il est à noter que les émissions de GES imputables aux transports, dont 80 % proviennent de la circulation routière, ont bondi de 22 % depuis 1990 ; c'est le secteur industriel qui a principalement contribué à la réduction.

Il y a fort à parier que le gouvernement caquiste s'appuiera sur ces données pour renoncer à l'objectif de 2020. On ne peut reprocher à François Legault de constater l'échec environnemental du gouvernement libéral et de considérer que cette cible soit hors de portée. Mais le premier ministre doit maintenir l'objectif ultime d'une réduction de 35 % d'ici 2030. Il devra aussi réaliser que des mesures énergiques et contraignantes seront nécessaires. Et que c'est, au premier chef, son électorat banlieusard et en région, fortement dépendant de l'automobile, qui sera mis à contribution.



LIBRE OPINION

Il n'y a pas de consensus sur la réforme du mode de scrutin

Christian Dufour

Politologue, auteur de plusieurs textes et rapports sur la réforme du mode de scrutin à Québec et à Ottawa

Louis Sormany

Secrétaire adjoint à la législation au ministère du Conseil exécutif du Québec de 2001 à 2013

L'engagement que le premier ministre du Québec, François Legault, a pris dans le dossier de la réforme du mode de scrutin est de déposer un projet de loi sur ce sujet durant la première année de son mandat, d'ici donc le 1^{er} octobre 2019. Pour le reste, rien n'est acquis, M. Legault ayant sagement rappelé dans son discours inaugural de mercredi cette évidence qu'on ne saurait procéder de façon légitime à une réforme constitutionnelle d'une telle envergure sans qu'il y ait consensus à ce sujet.

On ne saurait de fait réformer sans cela une institution politique que les Québécois se sont appropriée depuis deux siècles et qui est au cœur de leur culture démocratique.

Or, force est de constater que ce consensus indispensable, qui n'est pas l'unanimité comme l'a fait remarquer M. Legault, n'existe pas actuellement. En effet, tenant compte de la tradition parlementaire de type britannique qui est la nôtre depuis 1791, on ne saurait parler d'un consensus sur un sujet de nature constitutionnelle qui engage

à ce point l'avenir, sans au moins le concours de l'opposition dite « officielle », comme ce dernier qualificatif le manifeste bien.

Il en va de la légitimité d'une réforme dont l'objectif est justement d'augmenter la légitimité de nos processus politiques auprès des citoyens. Les Québécois ne doivent pas avoir l'impression d'un coup de force par des élites massivement opposées au système actuel : la légitimité du nouveau mode de scrutin sera d'autant plus importante qu'il aura forcément, lui aussi, des effets pervers qui sont malheureusement difficiles à déterminer de façon précise tant qu'on ne saura pas de quelle réforme on parle au juste.

S'il n'existe pas de consensus institutionnel dans cette affaire faute d'appui de l'opposition officielle, reste évidemment l'option de faire valider le tout par les citoyens québécois dans le cadre d'un référendum. Ce n'est pas un hasard si cela a toujours été le cas dans les situations analogues ailleurs au Canada.

Il est pour le moins ironique de constater que les défenseurs de la proportionnelle, qui ont toujours le mot « démocratie » à la bouche, ne veulent pas consulter les citoyens pour un changement aussi majeur. C'est manifester bien peu de confiance dans leur aptitude à convaincre les Québécois de l'intérêt des changements fondamentaux qu'ils proposent, de même qu'une conception de la démocra-

tie aux antipodes des beaux énoncés à la base de leur projet.

Quant à nous, à mesure que le débat se fera, nous sommes convaincus qu'il deviendra de plus en plus clair que le consensus requis dans cette affaire n'existe pas non plus au sein de la société québécoise. Il est loin d'être sûr, par exemple, que les gens adhéreront à une réforme qui permettrait à des personnes non élues de siéger comme députés et qu'ils souscriront à un système soumettant à une règle mathématique complexe à appliquer la détermination de qui, parmi ces non-élus, deviendra député.

Enfin et surtout, il deviendra évident qu'on parle d'une réforme dont l'un des principaux effets sera de diminuer le pouvoir du seul gouvernement contrôlé par une majorité francophone sur le continent, de même que le poids politique de cette majorité.

François Legault ne voudra sûrement pas que son nom reste dans l'histoire du Québec comme celui d'un premier ministre qui aurait imposé à la majorité francophone une deuxième réforme de nature constitutionnelle diminuant son poids politique, après la Constitution que Pierre Elliott Trudeau a imposée à cette même majorité en 1982.

N'en déplaise aux croisés de la proportionnelle, le mode de scrutin actuel n'appartient pas à des élites déconnectées du pouvoir québécois, il appartient au peuple québécois.

LETTRES

Aux employé(e)s de la SAQ

Je me réfère à un membre de ma famille qui travaille à la SAQ depuis une vingtaine d'années (son entrée à la SAQ s'est faite à l'âge de 18 ans). Durant plusieurs années, il était sur appel et il a travaillé dans un nombre incalculable de succursales de Montréal à se faire « barouetter », en bon québécois. Finalement, avec notre aide, tant financière que morale, nous avons réussi à ce qu'il ne « lâche pas ». Comme parents, nous lui avons mis de la pression, parce nous pensions que devenir un employé de l'État était louable... Après plusieurs années, il a finalement obtenu un poste permanent offrant des conditions décentes. Alors j'appuie fortement tous ces travailleurs et travailleuses qui veulent briser le cercle vicieux que le gouvernement impose à ses employé(e)s depuis trop longtemps.

Ces employé(e)s sont compétent(e)s et travaillent très fort pour nous donner un service de haute qualité, tout en se privant des avantages que la Société leur refuse : meilleur aménagement de travail et conciliation travail-famille. Il ne faut pas perdre de vue les bénéfices nets que fait la Société. Cet argent est probablement, espérons-le, injecté dans la Santé et les Services sociaux, qui nous coûtent très cher. Pour l'année 2017, le bénéfice net a été de 1,1 milliard. Pour l'année en cours, la Société s'est dite « satisfaite » des résultats obtenus. Peut-être, au fond, devrait-elle faire un effort pour donner satisfaction à ses employé(e)s qui n'ont pas tous la même chance d'obtenir de l'aide de la part de leur proche. Alors un petit effort... Donnons notre appui à ces 4125 employé(e)s à temps partiel sur un total de 5500 employé(e)s, qui font la grève pour seulement vouloir améliorer leur qualité de vie...

Jacinte Blouin

Longueuil, le 23 novembre 2018

Aux antipodes ?

Le critique du *Devoir* Michel Bélair écrit dans l'édition du 24 novembre : « James Ellroy et Henning Mankell sont deux des plus grands noms de la littérature dite policière... mais ils n'ont pas beaucoup de choses en commun. Ils sont même aux antipodes l'un de l'autre : Mankell est un humaniste qui déplore la perte progressive de l'idéal collectif, alors qu'Ellroy prend plaisir à la décrire dans des détails souvent sanguinolents. »

Je sais qu'Ellroy se considère lui-même comme conservateur et réactionnaire, mais ce n'est pas parce qu'il prend plaisir à décrire dans des détails souvent sanguinolents la perte progressive de l'idéal collectif qu'il est moins humaniste que Mankell pour autant. L'important, c'est l'effet du livre sur le lecteur une fois refermé. Entre les deux écrivains, lequel rend l'homme meilleur avec ses œuvres ?

Sylvio Le Blanc

Montréal, le 25 novembre 2018

Décentraliser pour rassembler

Laval Gagnon

Journaliste à la retraite, ex-gestionnaire à
Télé-Québec; Chicoutimi

Au lendemain de l'élection du 1^{er} octobre, le Québec présente les symptômes d'une société divisée, en morcellement, affichant de profonds clivages politiques, culturels, sociaux, économiques et ethniques sur l'île de Montréal même, entre la métropole, sa banlieue et le reste du Québec, entre les régions centrales et périphériques, entre l'urbain et le rural.

Deux référendums sur la souveraineté et une vingtaine d'années plus tard, le modèle de société né de la Révolution tranquille se serait donc effrité, déstructuré même. L'État québécois ne serait plus le dépositaire d'une société francophone originale de facture sociale-démocrate, avec des institutions nationales et civiles influentes, bien implantées et actives sur le territoire. Au plus serait-il devenu le gestionnaire des services à la population et aux individus, consacrant ses efforts au développement économique pour les financer. Il faut rejeter cette option.

Dans les sphères du pouvoir, municipal, gouvernemental ou parapublic, ces clivages, bien réels, posent des défis pressants qui remettent en question les capacités et l'efficacité du système de gouvernance du Québec. L'actualité nous montre régulièrement à tous les niveaux des cas coûteux ou sont mises à mal la simple cohérence et la nécessaire cohésion dans l'action des pouvoirs publics. Les médias font continuellement état du phénomène avec un cynisme de circonstance qui biaise malheureusement le débat démocratique.

Le diagnostic est pourtant clair. Le système de gouvernance est affligé d'impotence, ses outils d'intervention sont déficients. Paradoxalement, il faut en chercher la cause principale dans l'hypercentralisation du pouvoir gouvernemental. Sous l'influence du néolibéralisme financier et des idéologies de désengagement de l'État comme gestionnaire et arbitre du bien commun, le Québec a évolué vers un degré extrême de centralisation, autant dans son système politique que dans son appareil administratif, l'un souvent de concert et en complicité avec l'autre. Le phénomène est devenu une stratégie de gouvernance qui a été particulièrement exploitée sous le long règne libéral de Charest et Couillard. Hormis la trêve brouillonne du PQ au pouvoir, l'histoire de cette période est celle d'une centralisation agressive et constante de la gestion, du financement et de la livraison de services publics réduits, principalement en santé et en édu-



François Legault mène la CAQ comme un chef d'entreprise et semble vouloir diriger le Québec comme un p.-d.g., estime l'auteur.

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

cation, mais pas uniquement, au détriment des diverses populations régionales et des communautés locales, en dehors de l'île de Montréal donc.

Un fossé se creuse

Conséquemment, le fossé s'est creusé et la relation s'est détériorée entre les députés et le Conseil exécutif, entre le pouvoir politique et la population, entre l'État et la société civile, entre les institutions et les citoyens, entre les élus de l'Assemblée nationale et le peuple, entre les ministères et les bénéficiaires des services, entre les municipalités et le gouvernement, entre les patries régionales et le national.

En même temps, les contre-pouvoirs ont été neutralisés et dépouillés de leur influence démocratique par un système plus ou moins occulte de lobbys, préférentiellement économiques et financiers, opéré à partir du Conseil exécutif et du bureau du premier ministre. Avec son personnel politique bien branché sur les cabinets ministériels, il est devenu l'antichambre de ces lobbys, les uns évidemment plus influents que les autres. En son centre, un premier ministre puissant mais solitaire qu'une charge écrasante amène à des compromissions où le pouvoir met en abyme la démocratie représentative de la société civile. Jean Charest l'assumait en donnant toute la corde à ses ministres jusqu'à la pendaison par l'opinion publique. Pauline Marois s'est enfoncée dans les stratégies partisanes et l'obsession référendaire. Philippe Couil-

lard, lui, dans sa solitude politique, en a remis en imposant l'austérité.

François Legault mène la CAQ comme un chef d'entreprise et semble vouloir diriger le Québec comme un p.-d.g. Les circonstances le favorisent. Son élection annonce une gouvernance besogneuse, moins idéologique, affichant un nationalisme de centre droit, pragmatique en économie, rassurant dans son incarnation identitaire, mais troublant dans son approche environnementale. Comme il le dit lui-même, on verra à l'usage. Il annonce un étonnant déploiement d'effectifs de la fonction publique dans les régions. Mais on ignore s'il accepterait de se dépouiller lui-même comme premier ministre d'une partie de son énorme pouvoir pour mettre en œuvre une véritable décentralisation administrative et une régionalisation de la gouvernance québécoise.

Au-delà des joutes partisanes et des débats qui s'annoncent à propos de la représentation électorale sur la patinoire de l'Assemblée nationale, plusieurs ont la conviction profonde que le Québec a besoin d'une réforme majeure de ses institutions démocratiques et de son système de gouvernance, pour rapprocher le pouvoir politique des milieux de vie, locaux et régionaux, pour redonner un pouvoir réel et les ressources aux élus municipaux et aux députés dans les régions, ces petites patries qui composent la richesse et la diversité du Québec contemporain. Et qui sont les garantes de son avenir...

Veillez jeter après usage

AURÉLIE LANCTÔT



L'image capturée sur l'autoroute par un citoyen est surréaliste : l'enseigne du Archambault gît sur le côté, ligotée sur une rampe. L'emblème devenu bout de ferraille, en route vers nul part. Stupéfaction générale. La Ville avait, semble-t-il, été avertie du retrait, mais puisque personne ne s'est précipité pour récupérer l'enseigne, on l'a décrochée comme un vieux cadre qui jure avec la peinture neuve.

La bévue survient dans un moment propice à l'indignation patrimoniale. Les esprits sont échaudés par la démolition, à Chambly, de la maison Boileau, une construction du début du XIX^e siècle, typique de son époque, où les patriotes auraient tenu des assemblées politiques. Un rare vestige à la fois physique et symbolique de ce fragment de notre histoire qui n'avait toutefois jamais été classé.

En 2016, alors qu'on tentait de raser la maison Boileau, le maire de Chambly, philosophe, invitait les citoyens à « faire preuve de pragmatisme et lâcher l'émotivité », puisque « tout ce que construit l'homme a une finalité dans le temps ». Rappel fort ironique tant cela relève de l'évidence, dans notre société qui n'a que le présent comme horizon. Soyez raisonnables, veuillez jeter après usage.

Après la démolition de la maison Boileau, la ministre de la Culture, Nathalie Roy, s'est dite déterminée à passer à l'« action », proposant de créer un répertoire des biens patrimoniaux à risque. Un appel à l'action bien passif, alors que plusieurs groupes font déjà une telle vigile, laquelle ne sert jusqu'ici qu'à rendre tristement compte de la situation, en l'absence de vision et d'une réelle volonté d'agir.

Pendant que le patrimoine bâti s'effrite, on fait grand cas du patrimoine immatériel, celui-là politiquement plus facile à défendre. Au rythme où vont les choses, peut-être faudra-t-il bientôt ranger les maisons dans cette catégorie.

Le problème naît en partie de la loi, qui définit mal la responsabilité de chacun. On a donné des pouvoirs étendus aux municipalités en matière de classement et de conversation, mais l'argent n'a pas suivi. Quant à la responsabilité des particuliers, la législation sur le patrimoine échoue à tempérer l'absolutisme de la propriété privée. Les bâtiments d'intérêt plantés sur des terrains privés sont souvent laissés en décrépitude, jusqu'à ce qu'il soit urgent d'envoyer la pelle mécanique. Pendant que le patrimoine bâti s'effrite, on fait grand cas du patrimoine immatériel, celui-là politiquement plus facile à défendre. Au rythme où vont les choses, peut-être faudra-t-il bientôt ranger les maisons dans cette catégorie.

La racine de ce problème est à chercher du côté de notre rapport au passé. On enfle les gaffes et les « trop peu, trop tard », et des éléments patrimoniaux passent à la trappe sans que quiconque lève le doigt. Mais chaque fois qu'une démolition frappe l'imaginaire, on s'empresse de déplorer la « tragédie », spécifiant, toutefois, qu'il n'y avait rien à faire. Il est fascinant de nous entendre parler de l'effritement du patrimoine comme quelque chose « qui arrive », comme les intempéries. Le temps passe, érode la pierre, « tout ce que construit l'homme a une finalité dans le temps », pourquoi s'attacher au passé, c'est l'instant présent qu'il faut saisir.

Je badine, mais le cafoillage entourant l'enseigne du Archambault, retirée avant que les parties concernées — la Ville, Renaud-Bray et Québecor — se soient entendues sur un plan, démontre exactement cela. Tous y ont vu d'abord une affaire commerciale, l'autorité publique comprise, et on a agi en conséquence.

Pour apaiser rapidement les esprits, la Ville s'est d'abord dépêchée d'annoncer que l'enseigne serait exposée ailleurs. Tout comme on a promis de reconstruire la maison Boileau à l'identique. On nous fait donc gober l'approche Las Vegas : on plaque tout sur tout, les symboles et les références culturelles n'étant que des bibelots et la persistance dans le temps, signe de rien d'autre. Si bien que tout peut être déplacé, aliéné, reproduit.

Cette vanité est à l'image de notre époque : pour préserver les traces du passé, on préférera mettre en avant la technique moderne. Pourquoi restaurer, après tout, si l'on peut tout refaire en neuf (sous-entendu : en mieux) ? Le culte du simili-véritable sert à rendre hommage au passé tout en le gardant à sa place, c'est-à-dire à bonne distance. Umberto Eco l'écrit bien : l'information historique n'arrive plus à être traitée par nos sociétés que sous ce rapport.

Les duplicatas en vrai faux-vrai confortent notre sentiment de responsabilité par rapport au passé tout en affirmant la primauté du présent — qu'il faut bien sûr consommer au maximum, de façon renouvelée. Et si nos sociétés adolescentes sont obsédées par « l'authenticité », elles ne supportent aucune marque du passage du temps ; on préfère de loin vénérer le faux absolu, heureux que nous sommes à patauger dans l'éternel présent. On pourrait au fond remplacer l'enseigne du Archambault par un imprimé « Carpe Diem » en caractères fantaisistes géants. Ils en ont de beaux, chez IKEA.

Écrivez-nous !

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à redaction@ledevoir.com. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

Le Brésil et nos fonds de retraite

Devlin Kuyek

GRAIN

David Bruer

Inter Pares

Serge Langlois

Développement et Paix — Caritas Canada

« Est-ce qu'un homme peut à lui tout seul détruire la planète ? » Tel était le titre d'un récent article du *New York Magazine* après l'élection, il y a quelques semaines, de Jair Bolsonaro à la présidence du Brésil. Cet article démontre la manière par laquelle le programme agricole de Bolsonaro pour la forêt amazonienne contribuera aux problèmes des changements climatiques de la planète, avec l'équivalent d'une deuxième Chine et l'équivalent des États-Unis d'Amérique. Transformer la forêt tropicale en plantations industrielles et en ranchs d'élevage produira des quantités phénoménales de CO₂. Mais pour comprendre pourquoi ce nouveau leader d'extrême droite du Brésil est si désireux de détruire la plus importante forêt tropicale du monde, appelée le Cerrado, il faut comprendre les liens très étroits qui unissent son administration à l'élite brésilienne de l'agrobusiness.

Le Brésil a l'un des systèmes de distribution des terres les plus inégalitaires au monde, la plus grande part de ses terres cultivables étant entre les mains d'un très petit groupe de propriétaires très puissants. Bolsonaro et le lobby de l'agrobusiness ont annoncé leur intention de revenir sur les politiques — déjà bien modestes — de protection environnementale contre la déforestation et l'utilisation de pesticides dangereux. Bolsonaro a juré de s'attaquer aux organisations paysannes qui sou-

tiennent la réforme agraire comme à des terroristes et de ramener à plusieurs décennies en arrière les droits des peuples autochtones et traditionnels, obtenus après de longues et difficiles luttes. Le Brésil était déjà l'endroit le plus meurtrier sur terre pour les défenseurs de la terre osant s'attaquer à l'agrobusiness. [...]

Au Québec, les gens seront surpris d'apprendre qu'ils ont des intérêts directs dans cet agrobusiness violent et destructeur de l'environnement. Le régime de pension de la province, géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), a massivement investi dans un fonds de terres agricoles TIAA-CREF qui, selon divers rapports de recherche et une récente mission d'établissement des faits, est impliqué avec certains des plus grands accapareurs de terres ayant réussi à acquérir de larges étendues de forêts brésiliennes et de terres cultivables, utilisant la violence et la fraude.

Accaparement des terres

Au cours de la dernière décennie, avec des centaines de millions de dollars provenant de fonds de pension canadiens au Québec, en Colombie-Britannique et en Ontario, TIAA a pu acquérir près de 740 000 hectares de terres agricoles au Brésil, par ses deux fonds, soit l'équivalent d'environ 15 fois l'île de Montréal. Dans ses efforts pour diversifier son portefeuille, la CDPQ et d'autres fonds de pension canadiens ont involontairement participé à l'accaparement de terres au détriment de petits agriculteurs et paysans qui en dépendent pour vivre, ainsi que dans des régions de forêts pluviales et de savanes riches en biodiversité et des-

quelles nous dépendons toutes et tous pour prévenir les pires impacts des changements climatiques.

Ici, au Canada, l'acquisition en 2013 par l'Office d'investissement du Régime de pension du Canada d'un portefeuille de 46 500 hectares de fermes en Saskatchewan a entraîné une vive réaction et un moratoire sur toute acquisition de terres agricoles par des fonds de pension. Au Québec, l'Union des producteurs agricoles (UPA) est indignée par la décision de la CDPQ et du Fonds de solidarité (FSQ) d'investir 10 millions de dollars chacun dans Pangea, une compagnie qui achète et consolide des terres agricoles au Québec. L'UPA affirme que ces investissements équivalent au fait « d'utiliser l'argent des Québécois pour financer une prise de contrôle hostile de notre héritage agricole ».

Mais il serait hypocrite de condamner la financiarisation des terres agricoles ici pendant que nous investissons à travers nos fonds de pension dans l'accaparement de terres agricoles à l'étranger. Avec Bolsonaro au pouvoir au Brésil, la CDPQ et les autres fonds de pension qui ont investi dans les terres agricoles au Brésil devraient demander à ce que TIAA se retire immédiatement. Toute autre décision devrait être vue comme de la complicité avec un gouvernement engagé dans des politiques qui accélèrent les changements climatiques et entraînent une recrudescence de la violence envers les populations rurales du Brésil. Les Canadiennes et les Canadiens peuvent jouer un rôle important en demandant aux gestionnaires de leurs fonds de pension de laisser les terres agricoles aux mains des familles d'agriculteurs, ici au Canada et à travers le monde.

EN BREF



Robert Lafrenière a quitté son poste de commissaire de l'UPAC le 2 novembre.

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le patron de l'UPAC sera choisi par l'Assemblée

QUÉBEC — Les patrons de l'UPAC (Unité permanente anticorruption), de la Sûreté du Québec (SQ) et de la Direction des poursuites criminelles et pénales (DPCP) seront dorénavant choisis par un vote aux deux tiers de l'Assemblée nationale, a confirmé le gouvernement Legault en déposant jeudi son projet de loi 1. Concrètement, un comité d'experts sera chargé de préparer une liste de candidats. Le premier ministre choisira un nom pour le soumettre à un autre comité, formé cette fois-ci de représentants de tous les partis. Après une rencontre avec le candidat, le comité fera rapport au premier ministre. Celui-ci soumettra ensuite (ou pas) la candidature au vote de l'Assemblée. Le prochain commissaire de l'UPAC, dont le poste est vacant, devrait être choisi ainsi.

Le Devoir

Hôpital Pierre-Boucher : Gaétan Barrette blanchi par la commissaire

QUÉBEC — L'ex-ministre de la Santé Gaétan Barrette n'a pas dérogé aux règles en écartant un projet en pédiatrie dans la circonscription de la péquiste Diane Lamarre, tranche la commissaire à l'éthique Ariane Mignolet dans un rapport déposé jeudi à l'Assemblée nationale. En 2017, l'ex-députée Diane Lamarre avait demandé à la commissaire de faire enquête. Elle soupçonnait M. Barrette d'avoir enfreint le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale en suspendant un projet en pédiatrie à l'hôpital Pierre-Boucher pour des raisons politiques. La commissaire a dit ne pas avoir trouvé suffisamment de preuves que M. Barrette était au courant du report du projet qui était entre les mains de ses sous-ministres.

Le Devoir

Ontario : Amanda Simard quitte les conservateurs

OTTAWA — La députée franco-ontarienne Amanda Simard s'est attiré une pluie d'éloges après avoir décidé de claquer la porte du caucus progressiste-conservateur de l'Ontario, jeudi. Elle menait la fronde contre son propre parti pour dénoncer les compressions dans les services aux francophones. L'élue siègera à l'Assemblée législative de l'Ontario en tant qu'indépendante. Le geste posé par la jeune politicienne a été qualifié de courageux par plusieurs, notamment par le ministre fédéral de la Francophonie et des Langues officielles, Mélanie Joly. Pour sa part, le député conservateur Steven Blaney n'était pas prêt à faire porter le blâme au premier ministre Ford. « [...] Ce qui est important en politique, c'est de défendre ses convictions », a-t-il offert.

La Presse canadienne



La maison Boileau, située à Chambly et rare témoin de l'histoire des patriotes, a été démolie le 22 novembre dernier.

JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

mir, est bien là. S'il y a des responsables, il faut qu'ils soient montrés du doigt. »

Faire un exemple

De son côté, Christian Picard n'écarterait pas l'idée de s'adresser aux tribunaux pour dénoncer le comportement de la Ville de Chambly. Le 22 novembre dernier, le candidat défait du Parti québécois dans Chambly lors des dernières élections a tenté d'empêcher la machinerie de poursuivre la démolition de la maison Boileau. Arrêté par la police, il a été accusé de méfait et devra comparaître en cour en janvier prochain.

Dans un premier temps, il compte demander au conseil municipal de Chambly d'imposer les pénalités prévues (jusqu'à 25 000 \$) à la personne qui a ordonné la démolition, soit le directeur général Michel Larose. La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 4 décembre.

M. Picard entend aussi exiger la démission du maire Denis Lavoie et des conseillers qui l'appuient. « Je considère qu'il y a un bris de confiance entre la population et le maire, qui avait le mandat de protéger la maison et notre patrimoine bâti », dit-il.

Christian Picard a lancé une campagne de sociofinancement afin d'amasser des fonds pour le paiement des honoraires d'avocats nécessaires à sa défense. Il soutient que s'il recueille plus d'argent, il le consacrerait à engager des procédures judiciaires contre la Ville de Chambly. « Je veux faire un exemple avec Chambly pour que l'ensemble des villes et des propriétaires de maisons patrimoniales sachent qu'il y a des règles et qu'il faut qu'ils les suivent. »

Il dit cependant faire confiance à la ministre de la Culture, Nathalie Roy, et croit qu'elle voudrait améliorer la Loi sur le patrimoine culturel, qui, avance-t-il, protège mal le patrimoine québécois, qu'il soit classé ou non.

Selon lui, le 22 novembre 2018, jour de la démolition de la maison Boileau, demeurerait une « date marquante » dans la prise de conscience des Québécois à l'égard de leur patrimoine.

Au cabinet de la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest, on indique que la Commission municipale du Québec pourrait se pencher sur la démolition de la maison Boileau. La Commission devrait entreprendre une enquête sur le dossier du maire Denis Lavoie relativement aux allégations d'abus de pouvoir mises en lumière dans un reportage de l'émission *Enquête* la semaine dernière. « [La démolition de la maison Boileau] fait partie de la gestion de la municipalité au sens large », estime Hugo Lemay, attaché de presse de la ministre Laforest.

Le Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes pourrait aussi s'intéresser au dossier de la maison Boileau, croit-il.

Mais la ministre Laforest n'entend pas intervenir autrement au sujet de la démolition de la vieille demeure. « Les municipalités sont quand même autonomes dans leur gestion. Des mécanismes sont déjà prévus. Le geste qu'elle pouvait faire, c'est demander à la Commission municipale de se pencher [sur le dossier du maire de Chambly], c'est ce qu'elle a fait », dit M. Lemay.

III PATRIMOINE

Les citoyens s'organisent pour tenir Chambly responsable

Leur réponse à la démolition de la maison Boileau pourrait se faire par les tribunaux

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

En démolissant la maison Boileau la semaine dernière, la Ville de Chambly a violé son propre règlement. Mais comme la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne prévoit pas de sanctions dans de tels cas, des citoyens examinent les actions à leur disposition afin que Chambly soit rappelée à l'ordre et que, à l'avenir, les villes québécoises prennent mieux soin de leur patrimoine.

Le règlement sur la démolition d'immeubles de la Ville de Chambly prévoit que nul ne peut procéder à la démolition d'un immeuble avant d'avoir obtenu un certificat d'autorisation du comité de démolition. Le directeur général de la Ville, Michel Larose, n'avait pas de tel certificat et a lui-même reconnu que le règlement n'avait pas été respecté. Sur toutes les tribunes, il a soutenu ne pas avoir eu le choix, car, a-t-il répété, à la maison Boileau représentait un réel danger.

Des sanctions pourraient-elles être imposées à la Ville de Chambly pour avoir enfreint son règlement? Cela paraît peu probable. « La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne prévoit

pas expressément ce qui se produit lorsqu'une municipalité ne respecte pas sa propre réglementation », a indiqué au *Devoir* Sébastien Gariépy, relationniste au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Selon le ministre, il revient aux tribunaux de se prononcer sur la question. Un citoyen pourrait s'adresser à une cour pour contester la décision d'une Ville. Il pourrait aussi interpeller le Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes (CIME), souligne le ministre. L'action de celui-ci se limite toutefois à formuler un avis ou une recommandation à une municipalité, précise-t-on.

Mobilisation citoyenne

À Chambly, les citoyens encore sous le choc de la démolition de la maison Boileau n'entendent pas en rester là. La vieille maison n'existe plus, mais bien d'autres demeures ancestrales et bâtiments patrimoniaux sont en danger partout au Québec.

Négligé depuis des années, bien qu'il ait été classé en 1962, le moulin du Petit-Sault, à L'Isle-Verte, a été partiellement rasé samedi dernier. Jeudi, *Le Devoir* rapportait aussi le cas de la maison Charbonneau, à Laval, construite en



1736 et protégée par l'État depuis 1977, qui se détériore rapidement faute d'entretien et que le propriétaire souhaitait démolir.

Plusieurs citoyens de Chambly examinent la possibilité de porter plainte, mais ils ignorent encore auprès de quelle instance ils le feront. « Il faut que ça cesse et il faut rappeler la Ville de Chambly à l'ordre », estime Louise Chevrier, membre du Mouvement citoyen de Chambly. « La société civile commence à se réveiller. L'intérêt [pour le patrimoine], qui semblait dor-

Le ministère de la Culture et des Communications avait offert à la Ville en 2016 de subventionner une part importante de sa sauvegarde.

JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM

Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333

Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)

Téléphone
514 985-3355

Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)

Courriel
abonnements@ledevoir.com

Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399

Extérieur de Montréal
(sans frais)

1 800 363-0305

Courriel
publicite@ledevoir.com

Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452

Courriel
avisdev@ledevoir.com

Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR GROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322

Courriel
petitesannonces@ledevoir.com

Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 9858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.